

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

N°3 - 29^e année

Mai-Juin 2024

SOMMAIRE	
PV du 27 mars 2024	5 à 8, 11 à 13, 17 à 20, 22, 23, 32 à 34
PV du 30 avril 2024	36 à 40
Terrasses	14 et 15
Casino:	10, 24, 25, 45
Gastro:	26 à 31
Clin d'œil:	35
Artisans:	42 et 43

JEWELLERY
PALACE
voir page 48



AMSTEIN
Boissons Shopping
www.amstein.ch

+ 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux
Eaux minérales - Jus de Fruits

LUNDI - JEUDI : 8h30 - 12h00 | 13h30 - 18h30
VENDREDI : 8h30 - 18h30 | SAMEDI : 9h00 - 17h00

MAGASIN DE ST-LÉGIER

Ch. de la Veyre d'en Haut B2 | 1806 St-Léger

MAGASIN D'AIGLE

Route Industrielle 8 | 1860 Aigle

SORRENTINO



Buderus
technique de chauffage SA

- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Détartrage • Pompe à chaleur • Pelets
- Bois • Ebouage • Dépannage

MONTREUX - SAINT-LÉGIER
021 943 23 41
079 321 01 01

sorrentinosa@sunrise.ch



La Riviera dans un verre

www.lacavemontreuxriviera.ch



L'immobilier durable

www.bernard-nicod.ch

BERNARD NICOD
VEVEY MONTREUX

021 925 70 70

021 965 44 44

ALAIN AFFLELOU
Opticien et Acousticien

MONTREUX

Prenez rendez-vous
en ligne



CARLOS DA SILVA

CONSTRUCTIONS SA



MAÇONNERIE - CARRELAGE

PIÈRE NATURELLE

PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48

1815 CH-Montreux
1852 CH-Roche

021 960 14 46

www.cdasilvasa.ch
info@cdasilvasa.ch



LATINO
RESTAURANT & BAR
RUE DU LAC 68, 1815 MONTREUX
LATINORESTAURANT.CH
Telf: 021 964 13 20

Solu-Tubes®

SA
Assainissement de conduites



STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!

- > Nettoyage mécanique par sablage.
- > Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
- > Protection anti-corrosion garantie, sans entretien ultérieur.
- > Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
- > Équipe de professionnels, compétente, expérimentée et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC 1036 SULLENS 1895 VIONNAZ
Rue J-Girard 24 ch. des Tenevières 19 Ch. du Verger 2 Av. du Léman 8
T 022 368 30 04 T 026 664 00 04 T 021 731 17 21 T 027 281 30 04
F 022 368 30 07 F 026 664 00 07 F 021 731 50 91 F 027 281 30 07

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch



Le Clos des Sources

Hôtel*** & Spa

Alsace



Au croisement de la Route des Vins et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, se découvre cette maison de charme alsacienne et familiale. L'atmosphère boisée du Spa de 1000m² et la cuisine gourmande et locavore de son restaurant viendront parfaire votre séjour bien-être.



Entre Strasbourg et Colmar
2 rue de Rodern
F-68590 Thannenkirch
France

Le Clos des Sources

Hôtel*** Spa Restaurant

Hôtel & Spa Le Clos des Sources
 leclosdessources_officiel
www.leclosdessources.com
+33 (0)3.89.73.10.01

Loin du monde, proche de l'essentiel



GRUNDFOS
RÉPARATEURS
AGRÉES
GRUNDFOS

Service entretien, vente, location, dépannage et révisions électro-mécaniques de pompes et moteurs, maintenance industrielle, groupes électrogènes vente et location, réparation et entretien matériel œnologique et bobinage.

Nous avons déménagé:

Route du Village 16 - 1070 Puidoux - Mail: info@kalec-motor.ch - Tél. 021 964.46.37

la Mobilière

Gil Gomes

Conseiller en assurances & prévoyance
Certifié Cicero. Membre n° 29597

T 021 925 28 32, M 079 104 72 85

gil.gomes@mobilier.ch, www.mobilier.ch/riviera

Mobilière Suisse
Société d'assurances

Agence d'Aigle

Rue Margencel 7
1860 Aigle

Une entreprise
familiale
proche de
vous

publiaz
immobilier



Av. Claude Nobs 14
CP-1820 Montreux
T +41 21 966 00 66
montreux@publiaz.ch

www.publiaz.ch

BABORD-TRIBORD

Une croisière de rêve sur le lac Léman avec ce bateau...

Journée et soirée Jazz



Prix et renseignements: 079 210 59 49

E-mail: babord-tribord@bluewin.ch



COHIBA
Habana, Cuba



Davidoff
CIGARS

EST. 1970

TABASHOP
MONTREUX

**Premium Cigars
& Accessories**

Online Shop

WWW.TABASHOP.CH

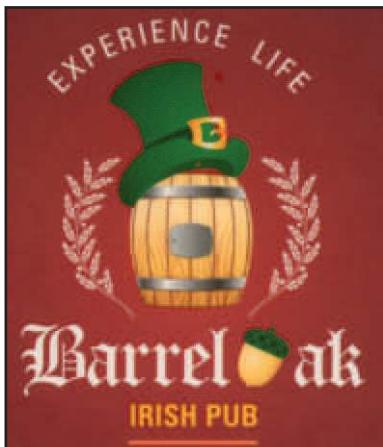
ARTURO FUENTE

CARRILLO

MEERAPFEL

PLASENCIA

S.T. Dupont



LIVE SPORTING EVENTS HELD HERE

Avenue des Alpes 37
1820 Montreux
Tél. +41 (0) 21 961 16 81
care@barrel-oak.com
www.barrel-oak.com

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale, 1820 MONTREUX,
Tél. 079 210 59 49, E-mail: infoville@bluewin.ch

Site: www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux

Prochain numéro: 6 septembre 2024

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 4: **1^{er} septembre**

Soutien à Montreux Info-Ville:

IBAN CH12 0900 00001710 6360 1

Intervention 24h/24h
Protection de bien et de personne
Événements et manifestation
Surveillance de chantier
Vidéosurveillance
Système d'alarme
Biométrie et reconnaissance faciale

protège vos biens et votre famille dès 85.- CHF/mois

SC Sécurité Concept Sàrl | Case postale 232 | CH – 1820 Montreux 2 | +41 (0) 21 964 65 55 | info@scsecurite.com | www.scsecurite.ch

Roman Mayer

—1888—

HORLOGERIE • BIJOUTERIE • JOAILLERIE



Depuis 1888, de génération en génération, la famille Roman Mayer partage son amour du métier.

从1888起，一代又一代，罗曼梅尔家族分享并传承着他们对专业的热爱。

Since 1888, generation after generation of the Roman Mayer family have shared a love for their craft.

Начиная с 1888 года, из поколения в поколение, семья Роман Майер разделяет любовь к своему делу.



Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 27 mars 2024 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.

Présences: 85 sur 100 conseillères et conseillers sont présents.

Absences excusées: Mmes Marie-Solène Pham, Carla Silva Borges de Sà, MM. Alain Akiki, François Cardinaux, Ambroise David Crittin, Hervé Devenoge, Angelo Giuliano, Jean-Bernard Kammer, Alisan Metic, Silvano Pozzi, Mathieu Quartier-dit-Maire, Domenico Silleri, Omar Soydan.

Absences non excusées: MM. Dario Guarnaccia, Cédric Marsens.

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2024

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 28 février 2024, y a-t-il des demandes de modifications? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 ASSERMENTATION

2.1 De M. Paul Wetzel, en remplacement de M. Pascal Rossier (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 19 h 00 afin de valider l'élection de M. Paul Wetzel, en remplacement de M. Pascal Rossier (PLR), démissionnaire.

Ainsi que le dispose notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de ce nouveau membre élu. J'invite M. Paul Wetzel à me rejoindre devant le pupitre, et toute l'assemblée à se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous leverez la main droite et vous prononcerez à voix haute: JE LE PROMETS!

Lecture du serment.

M. Paul Wetzel est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection sous les applaudissements. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

Applaudissements de l'assemblée.

3 NOMINATION

3.1 D'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, en remplacement de M. Pascal Rossier (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe PLR a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

M. Samuel Roch (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de M. Jean-Marc Forclaz.

M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Jean-Marc Forclaz.

Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare donc M. Jean-Marc Forclaz élu membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 D'un membre à la commission des finances (COFIN), en remplacement de M. Angelo Giuliano (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe PLR a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

M. Samuel Roch (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de M. Simon Lepêtré.

M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Simon Lepêtré. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare donc M. Simon Lepêtré élu membre de la commission des finances (COFIN), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3 D'un membre suppléant à la commission des finances (COFIN), en remplacement de M. Simon Lepêtré (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe PLR a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

M. Samuel Roch (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de Mme Bibiana Streicher.

M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Bibiana Streicher.

Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare donc Mme Bibiana Streicher élue membre suppléante de la commission des finances (COFIN), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.4 D'un membre de la délégation variable au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE), en remplacement de M. Jean-Marc Forclaz (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe PLR a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

M. Samuel Roch (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de Mme Anne Duperret.

M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Anne Duperret. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare donc Mme Anne Duperret élue membre de la délégation variable au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4 CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai reçu différents courriers adressés à l'attention du Conseil communal ou de son Président.

- 1) un courrier électronique daté du 15 mars 2024 de démission de la commission des finances (COFIN), de M. Angelo Giuliano
- 2) un courrier électronique daté du 21 mars 2024 de démission de la commission des finances (COFIN) en tant que membre suppléant de M. Simon Lepêtré
- 3) un courrier électronique daté du 24 mars 2024 de démission du Conseil intercommunal de l'association du Service intercommunal de gestion (SIGE) de M. Jean-Marc Forclaz

5 COMMUNICATION DU BUREAU

M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce soir afin de discuter de la suite à donner à la demande de plusieurs groupes politiques du Conseil communal de modifier le placement des conseillers dans la salle.

Le résultat du vote consultatif mené par le Président indique que 3 groupes souhaitent une modification de la disposition des sièges et que 3 groupes soutiennent le statu quo.

D'une part, le Bureau n'a pas la compétence d'imposer une disposition particulière des places aux membres du Conseil. Le règlement est muet à ce sujet.

D'autre part, l'article 23 alinéa 2 de notre RCC dispose que:

Disposition de la salle du Conseil

al. 2 *La disposition de la salle ne peut être modifiée par un conseiller communal.*

Il apparaît donc que la solution doive passer par une proposition de la part d'un membre du Conseil de modification du règlement liée à l'article précité qui serait votée et approuvée par le Conseil lui-même.

Le projet pourrait par exemple prendre la forme d'une consultation des représentants des conseillers communaux élus au début de chaque législature qui s'accorderaient sur les emplacements réservés à chaque groupe politique lors de la séance de répartition des forces des groupes politiques.

En l'état actuel des choses, aucune solution ne peut être imposée à cette assemblée. Le Bureau ne peut que recommander à chacun de faire preuve de bon sens et de s'arranger au mieux afin de ne pas perturber le bon fonctionnement du Conseil en attendant qu'une solution alternative officielle soit validée.

Le Bureau du Conseil considère ainsi avoir répondu à la demande qui lui a été adressée et prie le Conseil communal de prendre acte de la présente communication.

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération de la motion de M. Pierangelo Rothenbühler et consorts «Pour un "Plan d'Action Climat" de la Commune de Montreux». (Séance de commission le mercredi 24 avril 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste: M. Angelo Giuliano (PLR)

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Susanne Cornaz, Susanne Lauber Fürst, Elisabeth Wermelinger, MM. Yahya Berhilil, Dominik Hunziker, José Jorge, Olivier Müller, Pierangelo Rothenbühler

M. le Président ouvre la discussion

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, messieurs, Chères et Cher collègues,
Le groupe PLR, bien loin d'être sensible aux bassesses des dénominations qui lui sont attribuées, attache une grande importance à la lutte contre le réchauffement climatique et souhaite que notre commune parvienne à atteindre ses objectifs par des prises de mesures concrètes et non pas par l'augmentation de couches administratives supplémentaires sans incidences tangibles sur l'objectif visé.

Nous rappelons qu'à ce sujet les dossiers en cours ne manquent pas puisque le plan d'action biodiversité vient de nous être présenté par la Municipalité, qu'il est actuellement en cours de travaux par la commission ad hoc et que son acceptation sera prochainement discutée au sein de ce Conseil.

Par ailleurs, un ou une délégué.e à la durabilité vient d'être ou sera tout prochainement engagée selon notre décision du 11 octobre derniers. Pourquoi ne pas laisser cette personne prendre en main son poste et agir selon son cahier des charges? La Municipalité elle-même n'attends pas une telle motion pour se montrer proactive en la matière et le traitement de celle-ci ne fera que ralentir les avancées concrètes par une surcharge administrative indésirable.

Finalement la question de la forme de ce dépôt nous interroge puisqu'un postulat nous semble plus adapté en la matière mais nous laissons le soin au motionnaire ainsi qu'à la commission qui siégera d'en juger.

Nous souhaitons de fructueux débats à la commission qui va siéger et je vous remercie pour votre attention

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Du côté de Montreux Libre nous souhaitons que la Municipalité explique si cette motion ou potentiellement ce postulat, est aligné avec le

plan climat qui fait partie de la stratégie de durabilité 2030 présenté par la Municipalité et dans quel sens c'est complémentaire. Il s'agit de la page 6 de la stratégie de durabilité 2030. Merci de votre retour pendant la commission, avec une présentation du Municipal concernant la situation actuelle et dans quel sens la stratégie de durabilité de la commune de Montreux, «Montreux agit» est déjà avancé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

5.2 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Romain Pilloud «Mais où peut-on réserver une salle à Montreux?». (Séance de commission le mercredi 17 avril 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Première en liste: Mme Anna Krenger (DA)

Membres: Mmes Lauraine Bally, Claudine Borloz, Anne Duperret, MM. Matthieu Burkhardt, Mathias Ekah, Simon Lepêtre, Philippe Morier-Genoud, Romain Pilloud, Benoît Ruchet

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5.3 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Olivier Müller «Pour un dézonage cohérent et socialement acceptable». (Séance de commission le lundi 22 avril 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Première en liste: Mme Stefania La Spada (SOC)

Membres: Mmes Kyong-Won Schärer, Elisabeth Wermelinger, MM. Yvan Aubord, Olivier Blanc, Angelo Giuliano, Arnaud Grand, Vincent Haldi, Josselin Lecoultrre, Pablo Menzi

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Relative à l'avancée du projet de regroupement des deux sections du Conservatoire

Prochain numéro 2024 - 6 septembre version internet

**MONTREUX
INFO-VILLE**

en 2024 x 5 parutions: 3 tous ménages et 2 en page sur internet

No 1 – 8 février
No 3 – 25 juin
No 5 – 22 novembre

distribution tous ménages
distribution tous ménages
distribution tous ménages

No 2 – 19 avril
No 4 – 6 septembre

en page sur internet
en page sur internet

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En 2011, le Conseil communal avait pris en considération un postulat de M. Nicolas Gudet nommé «déjà 15 ans d'attente... De l'Audiorama au bâtiment Held, à quand des locaux dignes de ce nom pour le site montreusien du Conservatoire et sa section Jazz?».

Comme le rappelle le titre du postulat, c'est depuis de nombreuses années que des réflexions sont menées en vue du regroupement dans des locaux bien adaptés des deux sections du Conservatoire. La section classique est actuellement située à la Maison Visinand et celle de jazz est située à la rue de l'Église catholique.

Pour mémoire, si le Conservatoire, de son nom complet le Conservatoire de musique et école de Jazz Montreux-Vevey-Riviera (CMVR), est autonome, la Loi sur les écoles de musique prévoit à son article 9 que le financement des locaux est de compétence des communes, en l'occurrence par les 9 communes de la Riviera.

La Commune avait ainsi fait l'acquisition du bâtiment situé à côté du TMR et de la Maison Visinand, dit bâtiment ex-Ducret. Plus récemment, le rez de ce bâtiment a été réaménagé afin que le TMR puisse y exploiter une buvette et y aménager ses bureaux. Dans la foulée, le comité du Conservatoire a repris les études de faisabilité d'un regroupement de l'ensemble de ses activités dans les étages du bâtiment ex-Ducret ainsi que dans les locaux communaux adjacents, notamment où se trouvent provisoirement les bureaux de la Saison culturelle.

Il a été démontré que ces lieux permettaient de répondre aux besoins du Conservatoire. Le projet a été présenté à deux reprises à la Municipalité ainsi qu'à une délégation du Centre Culturel Maison Visinand et à une délégation du Comité de l'Association de la vieille ville de Montreux.

Afin de dynamiser les activités du Conservatoire, le projet prévoit une petite salle d'audition ainsi qu'une salle de concert de 167 places. Afin de vérifier si une telle salle peut susciter l'intérêt d'autres associations locales, une consultation de celles-ci sera menée prochainement.

À l'issue de ces consultations, la Municipalité pourra se déterminer sur la suite à donner à ce projet et soumettra, le cas échéant, un préavis au Conseil communal.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

7 RAPPORT DES COMMISSIONS AD HOC**7.1 Sur le préavis no 01/2024 relatif à l'octroi d'une subvention annuelle de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation**

du salon d'art Montreux Art Gallery (MAG) pour les années 2024, 2025 et 2026, ainsi que pour une subvention exceptionnelle de CHF 10'000.- pour les événements liés aux 20 ans du MAG en 2024, sous la forme d'un crédit complémentaire pour les montants à porter au budget 2024. (Rapp.: Mme Ruth Bär).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Murat Karakas (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule, le groupe UDC demande le vote à bulletin secret, ainsi que le prévoit l'article 136 de notre règlement.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre refusera les conclusions de ce préavis, bien que nous soutiendrons l'amendement déposé en commission, par esprit pragmatique.

Il y a de cela bientôt 10 ans, lorsque j'ai voté pour la première fois un préavis d'un soutien financier en faveur de la fondation MAG, il y avait déjà exactement les mêmes discussions, les mêmes réticences et questionnements quant à la pertinence de subventionner cet événement.

Quand bien même la société d'exploitation MAG a, sous la contrainte de ce Conseil, régularisé la question des flux financiers pour le moins discutables de ladite société, nous devrions avoir le courage de reconnaître qu'un concept tel que celui du MAG, à savoir exposer des artistes amateurs, sans être vexant de ma part, ne peut prétendre à une forme de rentabilité financière quelle qu'elle soit et encore moins de pouvoir être qualifiée de manifestation culturelle, puisque, tel que figure dans le rapport de commission, le Canton et les autres organes intercommunaux ne lui reconnaissent pas suffisamment de caractère culturel pour prétendre à une subvention de leur part.

A quoi bon tergiverser chaque année en redemandant à notre exécutif de revenir avec un préavis pour chaque édition. Ayons le courage d'assumer nos positions.

Qui plus est a l'heure ou une nouvelle direction à la

tête de la société de la société d'exploitation du Centre des Congrès a été nommée, le signal exprimé par ce Conseil de ne plus soutenir les événements dans le seul but de financer artificiellement la location d'un espace au 2m2c, de l'aveux même du municipal concerné, afin d'occuper une partie creuse de la saison, serait à nos yeux salutaire, compte tenu des montants investis dans ledit bâtiment.

Mme Bibiana Steicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour les diverses raisons qui ont déjà été évoquées lors de la commission et qui sont citées dans le rapport, je souhaite redéposer mon amendement, qui est déjà noté dans le rapport.

M. le Président

Nous passerons au traitement des amendements par la suite, mais je note que vous redéposez le 3e amendement refusé en commission.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense qu'il ne faut pas se tromper sur ce sujet. Le sujet du MAG est assez complexe et subventionner ce dernier peut avoir divers intérêts, comme le côté culturel pour soutenir

**MYRIAM DAFFLON**

**CONSULTANT
PROMOTEUR ÉCONOMIQUE**

**M +41 79 343 48 78
BLUEWORLD@BLUEWIN.CH**

**GLOBE 11
MANAGEMENT EVENTS & CONSULTING
ROUTE D'ANZÈRE 55
CH-1972 ANZÈRE (VS)**

la culture régionale. Il y a deux aspects, soit nous soutenons l'accès à la culture pour tout le monde ou la promotion des artistes culturels.

Au vu des prix du MAG et le peu d'artiste régionaux qui exposent nous pouvons assez vite nous rendre compte, s'il s'agit de la cible principale, que cet aspect est manqué et l'autre aspect concernant l'accès à la culture, quand nous voyons le peu de montreusiens qui accèdent au MAG et le fait que les œuvres qui y sont exposées n'y sont pas pour des raisons artistiques, mais uniquement parce que leurs auteurs ont décidé de payer, manque aussi cet objectif.

Je pense que nous avons essayé de soutenir le MAG pour que cette organisation devienne un événement plus grand, mais cela n'a pas fonctionné et chaque année nous nous posons la question, «est-ce que nous ne donnerions pas une chance pour une année de plus, afin de voir ce qu'il pourrait advenir».

Je pense qu'il y a eu beaucoup d'essais, peu d'évolution et qu'il est temps d'arrêter.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Malgré les efforts de clarifications mené à bien par le MAG, nous avons pu constater en commission et à la lecture du rapport que l'ensemble des groupes politiques, à droite comme à gauche, émettent encore un certain nombre de doutes. Des doutes sur le modèle financier qu'adopte le MAG, en se contentant d'aller rechercher des subventions sans réel concept avec des partenaires. Des doutes sur les flux financiers avec Revoltra. Et pour finir des doutes sur la qualité des œuvres exposées, avec un niveau qualifié parfois d'amateur.

Pour tenter de dissiper ces doutes, le groupe socialiste a décidé d'adopter une attitude constructive en proposant d'assurer la tenue du MAG en 2024 et de pouvoir mener une étude, financée par la Municipalité, pour mesurer l'impact du MAG d'un point de vue économique et social.

Notre groupe est pour la culture, mais une culture réfléchie. Nous posons donc deux conditions à notre plein soutien au MAG. Sans cette étude, nous nous retrouverons dans la même situation l'année prochaine, avec la même décision à prendre, sans éléments supplémentaires pour nous déterminer.

Vous l'aurez compris, M. Morier-Genoud redéposera son amendement. Merci pour votre attention.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Le groupe des Vertes et Verts de Montreux est partagé sur la question de la subvention au Montreux Art Gallery.

D'une part, nous reconnaissons l'importance d'une offre culturelle diversifiée sur le territoire

communal, ne se limitant pas uniquement à la musique. Le MAG, en tant que manifestation consacrée aux arts visuels, permet indéniablement d'élargir le spectre de l'offre culturelle offerte à nos concitoyennes et concitoyens, ainsi qu'aux touristes de passage dans notre région. Les ateliers organisés lors de la journée des écoles permettent également à nos écolières et écoliers de découvrir, extra-muros, diverses formes d'art, de façon ludique et créative.

En revanche, nous déplorons que cette galerie d'art soit aussi difficile d'accès pour une partie de nos artistes locaux, qui n'ont pas forcément les capacités financières de pouvoir venir exposer leurs œuvres. C'est là que nous observons une contradiction: l'accès au MAG est gratuit pour les visiteuses et visiteurs de notre commune, mais les artistes de notre région n'ont pas le droit à un traitement de faveur similaire. De plus, l'impact du MAG sur notre commune, y compris les retombées économiques, ne nous semble pas aussi significatif que ce qui a été présenté dans le préavis.

Ainsi, mon groupe soutiendra l'amendement de M. Morier-Genoud accepté en commission demandant de limiter la subvention à l'année 2024. Nous sommes d'avis qu'il nous faut envoyer un signal clair au conseil de Fondation; l'aide financière de notre commune ne doit pas être prise pour acquise, et le MAG se doit à l'avenir de trouver d'autres sources de financement pour assurer son fonctionnement et être à la hauteur de ses ambitions.

De surcroît, si cet amendement et le préavis venaient à être acceptés, nous formulerais le vœu que le potentiel préavis relatif à une subvention communale pour l'année 2025 arrive plus tôt dans l'année, afin de laisser une marge de manœuvre aux organisateurs dans le cas où notre Conseil viendrait à refuser le renouvellement de cette subvention.

À contrario, nous sommes dubitatifs au sujet du deuxième amendement de M. Morier-Genoud. En effet, nous ne voyons pas ce qu'une étude supplémentaire apporterait à notre conseil pour prendre sa décision. Il nous semble que les éléments relatifs à l'impact économique et social du MAG figurent déjà assez clairement dans le rapport de commission. Nous écouterons ainsi avec attention les arguments de M. Morier-Genoud pour faire notre choix.

Au vu de ces éléments, une courte majorité de mon groupe soutiendra le préavis municipal amendé pour une subvention au MAG pour l'année 2024, et une minorité le refusera. Nous espérons vraiment que le MAG saura dans les prochains mois développer son modèle économique et faciliter la collaboration avec les artistes locaux.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Ida Rodman (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Le MAG donne l'occasion à une cinquantaine d'artistes, dont la plupart viennent de notre région de montrer leurs créations. Depuis 20 ans et durant cinq jours, cet événement cul-

turel majeur offre l'opportunité unique de mettre en lumière la richesse et la diversité de l'art contemporain dans notre commune. Il est à souligner que cette exposition n'est pas seulement pour des talents confirmés, mais que c'est aussi une plateforme encourageante pour les artistes émergents. La présence d'artistes amateurs aux côtés des professionnels crée un environnement dynamique et inclusif qui reflète la richesse de notre société.

Chaque année, cet événement attire environ 400 élèves accompagnés de leurs enseignants. Ils s'immigrent dans le monde de l'art et sont stimulés dans leur créativité et leur appréciation esthétique. C'est une expérience éducative inestimable pour nos jeunes, qui façonne leur compréhension et leur appréciation de l'art.

L'entrée au MAG est gratuite pour les habitants de Montreux et donc accessible à toutes et à tous. En plus, cette exposition est plus qu'un simple événement, c'est une fierté locale qui renforce le sentiment de communauté et l'identité sociale et culturelle.

La subvention de 100'000 francs assure la continuité de cet événement qui fête son jubilé de 20 ans cette année, et s'élargit à cette occasion aux divers événements sur tous les villages de notre commune, comme mentionné dans l'annexe du préavis. Ce n'est pas le moment de stopper brutalement cette manifestation après 20 ans d'existence et nous espérons qu'avec votre soutien le MAG pourra continuer et aura un futur prometteur dans notre nouveau Centre de Congrès.

A toutes et à tous nos collègues qui sont plutôt sceptiques par rapport à l'apport économique ou par rapport à la soi-disant qualité de l'exposition du MAG nous suggérons de prendre en considération que l'art ne peut pas être mesuré. L'art existe pour émouvoir, stimuler, rassembler, inspirer et provoquer la réflexion et réactions qui ne sont pas quantifiables. Chaque œuvre, qu'elle soit l'expression d'un amateur ou la création d'un artiste confirmé contribue à la diversité et à la vitalité de l'exposition.

Loin d'être inutile, cet événement est un investissement dans l'éducation culturelle de nos enfants et dans le bien-être de notre communauté. Il offre une fenêtre sur le monde de la créativité et de l'expression personnelle, qui est essentielle à l'épanouissement de tout individu et de notre culture.

La majorité des Vert.e.s soutient le préavis de la Municipalité mais au moins la continuité pour cette année de jubilé comme énoncé dans le premier amendement. En soutenant le préavis, vous affirmez qu'à côté de la musique qui reste l'art majeur de notre commune, l'Art sous toutes ses formes est nécessaire pour nous et la richesse culturelle de Montreux. Nous vous remercions de votre écoute et vous demandons de soutenir le préavis, pour l'année 2024 et pour les années suivantes.

Traitement des amendements:

M. le Président

La commission a travaillé sur trois amendements, un a été accepté, Mme Streicher

Relevez un grand défi
participez à la course mythique montreusienne,
il n'est pas trop tard pour vous inscrire!

PARTENAIRE PRINCIPAL

elite
fondations



COURSE MONTREUX LES ROCHERS-DE-NAYE

DIMANCHE 7 JUILLET 2024

COURSE DE MONTAGNE - BERGLAUF - MOUNTAIN RACE

DÉPART DE MONTREUX: 18,8 KM / 1600 M • DÉPART DE CAUX: 9,5 KM / 920 M

PARTENARIAT AVEC LA COURSE THYON-DIXENCE DU DIMANCHE 4 AOÛT 2024

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

www.montreuxlesrochersdenaye.ch

DU 14 JUIN AU 14 JUILLET



RETRANS-
MISSION
DES
MATCHS

VIVEZ
**VOTRE PASSION
DU FOOT
AU CASINO !**
DES CENTAINES
DE CADEAUX À GAGNER !



**CASINO BARRIÈRE
MONTREUX**

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.
JOUER COMPROTE DES RISQUES. ENDETTEMENT, DÉPENDANCE APPElez LA LIGNE SOS-JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME).

redépose son amendement refusé par la commission et M. Morier-Genoud également.

Comme l'amendement 1 limiterait la subvention à 1 an et que l'amendement de Mme Streicher octroie la subvention pour 1 an et le diminue pour les années suivantes, en votant le 1er amendement accepté par la commission, cela rend l'amendement de Mme Streicher caduc, est-ce que Madame Streicher est d'accord que nous votions l'amendement qui a été accepté en commission et s'il passe vous devriez retirer le vôtre car il n'aurait plus de sens.

Concernant le 2e amendement il peut être voté séparément comme il demande une somme supplémentaire.

Récapitulatif des amendements:

Amendement no 1 de Philippe Morier-Genoud
Supprimer la subvention pour les années 2025 et 2026 au point 1 des conclusions comme suit

1. d'octroyer une subvention de 95'000.- fr. en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery pour l'année 2024.

Amendement no 2 de Philippe Morier-Genoud d'ajouter le point 6 comme suit:
6. de demander à la Municipalité d'allouer un crédit complémentaire de 25'000 fr. au max. pour réaliser une étude d'impact économique et social, à réaliser d'ici le 31 décembre 2024.

Amendement no 3 de Bibiana Streicher
Modifier le point 1 de la conclusion comme suit:
1. d'octroyer la subvention de 95'000 fr. pour l'année 2024 et une subvention annuelle de 30'000 fr. en faveur de la fondation MAG pour assurer les frais artistiques et frais de médiation culturelle dans le cadre du salon d'art Montreux Art Gallery pour les années 2025 et 2026.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il faudrait peut-être résoudre le problème dont vous venez de parler, avant que je défende mon amendement.

M. le Président

Il n'y a pas de problème, je propose de voter l'amendement numéro 1.

M. Pierre André Spahn (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme les amendements portent sur le même sujet, il faut les mettre en opposition l'un et l'autre et l'amendement accepté sera voté définitivement. Nous acceptons de voter ou le 1 ou le 3 et celui qui est pris en considération entre les deux sera voté définitivement.

M. le Président

Notre règlement ne prévoit pas d'opposition d'amendement, cela n'existe pas. Le problème c'est qu'ils modifient les deux le point 1 des conclusions.

M. Pierre André Spahn (PLR)

C'est pour cela que nous les mettons en opposition l'un et l'autre, si l'amendement 1 passe nous le voterons et si c'est l'amendement 3, nous voterons le 3.

M. le Président

Il suffit de faire voter les amendements 1 et 3 et de voir lequel a le plus de voix pour. Il n'y a pas besoin de les opposer.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais défendre mon amendement, mais c'est réglé pour le traitement de ces derniers?

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'appuie la proposition de M. Spahn qui est logique, nous devons avoir le droit de nous exprimer soit sur l'un, soit sur l'autre et il faut les opposer sur le même vote. Ensuite celui qui restera pourra être définitivement accepté ou non.

Si nous suivons la procédure que vous proposez, dans le fond, nous ne pouvons pas traiter de manière égalitaire l'amendement 1 et le 3, ce qui n'est pas correct.

M. le Président

Je répète que notre règlement ne prévoit pas d'opposition d'amendement, cela n'existe pas. Ce n'est pas prévu par le règlement. Un sous-amendement tend à modifier un amendement, mais l'opposition d'amendement revient à faire voter les deux amendements et celui qui a le plus de OUI l'emporte.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'abonde dans le sens de l'interprétation de mes préopinants, ces 2 amendements touchent au même point de la conclusion et à mon sens il faut les opposer.

M. le Président

Il n'y a pas d'opposition, je ne vais pas le répéter à chaque prise de parole. Trouvez-moi l'article qui propose l'opposition d'amendement et je le ferai ainsi. Je continue le tour des prises de parole et je vous proposerai une manière de faire avec l'opposition, mais en respectant le principe du sous-amendement.

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. le Président, si vous ne voulez pas opposer les deux amendements, il suffit simplement de considérer l'un comme un sous-

amendement, le problème est résolu et le règlement respecté.

M. le Président

C'est ce que je comptais faire.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sinon une solution simple serait de commencer par l'amendement de Mme Streicher qui est une version allégée de l'amendement de M. Morier-Genoud et après de passer au vote de l'amendement de M. Morier-Genoud, comme cela la procédure sera respectée.

M. le Président

La majorité du Conseil souhaite partir sur un principe d'opposition, donc à part en le faisant par sous-amendement ce n'est pas possible de suivre notre règlement. Comme l'amendement 1 a été accepté en commission, je propose que l'amendement de Mme Streicher soit traité comme un sous-amendement de l'amendement 1. L'amendement 2 sera traité séparément car il ne touche pas au même point des conclusions. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder?

J'ouvre la discussion sur l'amendement 1 et le sous-amendement de Mme Streicher.

Amendement no 1 de M. Philippe Morier-Genoud

Supprimer la subvention pour les années 2025 et 2026 au point 1 des conclusions comme suit:

1. d'octroyer une subvention de 95'000.- fr. en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery pour l'année 2024.

6 oui, 1 non, 3 abstention, 0 bulletin blanc.

Sous-amendement de Mme Bibiana Streicher

Modifier le point 1 de la conclusion comme suit:

1. d'octroyer la subvention de 95'000 fr. pour l'année 2024 et une subvention annuelle de 30'000 fr. en faveur de la fondation MAG pour assurer les frais artistiques et frais de médiation culturelle dans le cadre du salon d'art Montreux Art Gallery pour les années 2025 et 2026.

M. le Président

Nous passons au deuxième amendement de M. Morier-Genoud.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux et conseillers communaux,

Lors de la séance de commission du 5 mars 2024 concernant l'octroi d'une subvention de Fr. 95'000.- en faveur de la Fondation du Montreux Art Gallery pour les années 2024, 2025 et 2026 à laquelle j'ai participé, il s'est avéré que globalement les participants se sont montrés interrogatifs à propos de cet événement artistique et de son avenir.

Un amendement présenté par mes soins et accepté en commission le démontre, puisque la subvention demandée pour les 3 prochaines années a été limitée à l'année 2024.

Cet amendement était toutefois accompagné d'un second, demandant que l'édition 2024 soit suivie d'une évaluation, sous forme de la réalisation d'une étude d'impact social, financier et économique d'un montant maximum de Fr. 25'000.-. Cette étude, à réaliser par exemple via la prestation de service d'une haute école (éventuellement l'Université de Lausanne) d'ici la fin de l'année 2024, doit permettre au Conseil Communal de valider ce subside pour les années à venir grâce à une meilleure connaissance de la justification du montant important (Fr. 95'000.-) demandé.

Cet amendement a été refusé en commission, faute sans doute d'explications suffisantes de ma part.

Cette intervention orale devrait permettre de mieux comprendre le sens de ma démarche. Sans cette étude, nous allons nous retrouver l'an prochain avec les mêmes doutes et interrogations que lors de la séance de commission du 5 mars.

Il semble évident qu'une manifestation culturelle telle que celle du MAG n'est pas destinée à être rentable financièrement. En plus de permettre aux artistes et exposants de présenter leurs œuvres au public, elle est destinée à proposer un accès à la culture aux élèves montreusiens et offrir à la population de notre commune (et d'ailleurs) la possibilité de s'approcher du monde artistique actuel. La cause défendue mérite sans doute notre soutien et même des remerciements aux organisateurs de cette manifestation, mise sur pied depuis 20 ans.

Seulement, quelques chiffres nous interpellent. En 2023, la fréquentation totale a été de 9'000 personnes, dont 638 payantes, 1'150 gratuites pour les habitants de Montreux qui en ont fait la demande, et 387 pour les écoliers.

En regard du subside demandé de Fr. 95'000, il me semble normal que l'on s'interroge sur la justification annuelle de ce montant.

L'objectif de mon amendement est de permettre d'avoir des éléments tangibles permettant de décider de manière plus sereine l'octroi de cette subvention à l'avenir. Une exposition telle que mise sur pied annuellement par le MAG n'est pas prioritairement commerciale, et ne doit pas le devenir. Mais le soutien financier de notre commune doit absolument être destiné à prioriser les artistes qui exposent, à offrir une médiation de qualité pour les élèves et permettre à un plus large public d'y participer.

Ainsi, afin de limiter les prochaines discussions à propos de subventions communales à venir, et aussi en vue d'aider les organisateurs à mieux dimensionner leur manifestation, je redépose mon amendement refusé en commission, en proposant à la Municipalité de faire débuter l'étude courant 2024 afin de tenir le délai proposé à fin décembre 2024.

Amendement:

Point 2 des conclusions:

D'allouer un crédit supplémentaire de Fr. 25'000 au maximum pour réaliser une étude d'impact social, financier et économique faisant suite à l'édition du MAG 2024, à réaliser d'ici le 31 décembre 2024.

Corolaire de l'acceptation de cet amendement : les points actuels 2, 3, 4 et 5 deviennent les points 3, 4, 5 et 6.

M. le Président ouvre la discussion de l'amendement.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe Montreux Libre refusera de prendre en considération le deuxième amendement de M. Morier-Genoud. Comme déjà évoqué lors de ma première prise de parole, je pense que nous devrions avoir le courage de nos opinions sur le vote de ce préavis ce soir.

Comme évoqué en commission, je crois que les retombées économiques nous ont déjà été présentées par la fondation MAG, celles-ci ont semblé particulièrement honnêtes à la commission, par contre réaliser une étude sur un volet des retombées sociales d'un tel événement me paraît totalement subjectif et je n'en vois pas l'utilité.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion sur les amendements est close et nous passons au vote. En procédant selon l'article 131 du règlement, les sous-amendements sont votés en premier. Comme vous souhaitez plutôt faire une sorte de comparaison-opposition, est-ce que la manière suivante de procéder convient à tous: je vais faire voter les amendements 1 et 3, ceux qui votent l'amendement 1 accepté en commission votent OUI et ceux qui votent pour l'amendement Streicher votent NON.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je ne veux pas ajouter de la confusion, mais les propos que vous venez de tenir me semblent drôlement ressembler à une opposition d'amendement, et il me semble avoir compris que c'est que nous allions éviter de faire ce soir. Je vous proposerai de voter les amendements dans l'ordre, c'est-à-dire de voter l'amendement 1 qui vise à limiter le temps de la subvention sur une année, puis de voter l'amendement redéposé par Mme Streicher pour voir si on rajoute un complément de médiation culturelle ou non et comme cela nous seront au clair.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je répète que je soutiens l'opposition, parce que personnellement je souhaite voter les deux amendements.

M. le Président

Nous allons voter les amendements l'un après l'autre, d'abord l'amendement 1 puis le 3.

M. Vincent Haldi (ML)

Si les deux sont ex-aequo, que faisons-nous?

M. le Président

Je les départage.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'en deviens confus, si l'amendement numéro 1 visant à limiter la durée de la subvention à une année est accepté par une majorité de ce Conseil il modifiera les conclusions. L'amendement de Mme Streicher va viser à modifier la conclusion amendée, ce qui veut dire que nous pourrons rajouter les 30'000 fr. demandé par Mme Streicher à titre de médiation culturelle sur les années prolongées après 2024, mais pas les 95'000 fr. puisqu'ils auront été coupés sur une seule année seulement. Suis-je le seul à comprendre cette logique ou mes collègues sont d'accord avec moi?

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je répète que si nous votons l'amendement numéro 1 c'est seulement pour une prochaine édition, par contre l'amendement de Mme Streicher vise à intervenir sur les éditions futures qui auront été amputées par le vote du premier amendement, d'où l'intérêt pour moi de les opposer.

M. le Président

Oui et non, si une majorité vote de réduire la subvention et la solution pour les 3 ans, elle l'emporte à mon avis, il faut simplement voter les deux et voir lequel obtient le plus grand score. Comme l'amendement de Mme Streicher est un sous-amendement, je vais le faire voter en premier et si une majorité de ce Conseil l'accepte, c'est qu'il sous-amende le point 1 des conclusions.

Mme Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis également un peu confuse, mais la dernière proposition que vous venez de faire me convient.

M. Pierre-André Spahn (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste préciser que nous ne pouvons pas comparer le score des amendements, un amendement est accepté ou pas. Il n'est pas possible de dire qu'un amendement a été accepté par 60 voix et l'autre avec 69 et que c'est ce dernier qui passe.

M. le Président

Nous allons voter le sous-amendement comme indiqué par l'article 131 de notre

règlement et s'il obtient une majorité il l'emportera sur l'amendement, c'est ce qui est disposé dans le règlement.

Je répète pour que nous soyons au clair, je vais faire voter le sous-amendement de Mme Streicher, qui est l'amendement no 3 qui a été refusé en commission, est-ce que vous voulez que je vous relise le texte ou chacun est au point et comprend ce qu'il va voter?

Sous-amendement de Mme Bibiana Streicher
Modifier le point 1 de la conclusion comme suit:

1. d'octroyer la subvention de 95'000 fr. pour l'année 2024 et une subvention annuelle de 30'000 fr. en faveur de la fondation MAG pour assurer les frais artistiques et frais de médiation culturelle dans le cadre du salon d'art Montreux Art Gallery pour les années 2025 et 2026.

VOTE le sous-amendement est refusé par 60 NON, 17 OUI, 7 ABSTENTIONS.

Amendement no 1 de M. Philippe Morier-Genoud

Supprimer la subvention pour les années 2025 et 2026 au point 1 des conclusions comme suit:

1. d'octroyer une subvention de 95'000.- fr. en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery pour l'année 2024.

VOTE l'amendement est accepté par 58 OUI, 23 NON, 3 ABSTENTIONS.

Amendement no 2 de M. Philippe Morier-Genoud

D'ajouter le point 6 comme suit:

6. de demander la Municipalité d'allouer un crédit complémentaire de 25'000 fr. au max. pour réaliser une étude d'impact économique et social, à réaliser d'ici le 31 décembre 2024.

VOTE l'amendement est refusé 58 NON, 22 OUI, 4 ABSTENTIONS.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je rappelle que s'il y a une demande de vote à bulletin secret, elle doit être soutenue par 14 membres.

M. le Président

Art. 136 Vote à bulletin secret

al. 1 Le vote a lieu à bulletin secret à la demande d'un conseiller appuyée par quatorze membres.

Y'a-t-il 14 membres qui soutiennent le vote à bulletin secret?

15 personnes soutiennent la demande.

Nous allons passer au vote et le Président participe à ce dernier. Avant de lancer le vote, je vous rappelle, lorsque le vote est secret et que vous appuyez sur le bouton, la lumière ne reste pas allumée. Inutile de rappuyer frénétiquement, c'est normal. Quand vous aurez le doigt dessus vous verrez la lumière s'allumer et quand vous le retirerez il n'y aura plus de lumière c'est normal.

Avant de passer au vote, étant donné que nous avons de nouveaux membres et que le

vote secret n'est pas aussi courant que cela, je vous propose d'effectuer un test d'un vote à blanc pour que vous puissiez voir le comportement des boutons et lumières afin que personne ne dise qu'il n'a pas compris ce qu'il devait faire.

Je vais lancer un vote secret et je vous demande à tous de voter NON et j'espère que nous aurons une unanimous de NON à l'écran et vous pourrez voir comment se comporte le matériel.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous voyons le vote en direct, nous avons déjà vu l'année passée avec le nouveau système, qu'il y a des gens qui changent leur vote au fur et à mesure du vote des autres, pour un vote à bulletin secret, ce n'est pas possible. Avec l'affichage en direct, les gens peuvent changer leur vote, il ne faut rien voir du tout à aucun moment. Il faudrait couper l'écran.

M. le Président demande à la régie de couper l'affichage de l'écran pendant le vote. C'est un point à reprendre avec la CCO pour améliorer le système.

Je soumets au vote les conclusions du préavis telles qu'amendées.

Mme Ruth Bär (VER)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 01/2024 de la Municipalité du 12 janvier 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention annuelle de 95'000 fr. en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery (MAG) pour les années 2024, 2025 et 2026, ainsi que pour une subvention exceptionnelle de 10'000 fr. pour les événements liés aux 20 ans du MAG en 2024, sous la forme d'un crédit complémentaire pour les montants à porter au budget 2024

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'octroyer une subvention annuelle de 95'000 fr. En faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery *pour l'année 2024; les années 2024, 2025 et 2026;*
2. d'octroyer une subvention exceptionnelle de 10'000 fr. Pour les événements liés aux 20 ans du MAG en 2024;
3. d'allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2024 de 105'000 fr., à porter au compte 150.3653;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le

soldé, à souscrire aux meilleures conditions du marché;

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Au vote à bulletin secret, le Conseil communal de Montreux refuse ces conclusions amendées par 50 NON, 30 OUI, 5 ABSTENTIONS.

7.2 Sur le préavis no 03/2024 relatif à la prolongation et la modification du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics. (Rapp.: M. Nicolas Büchler).

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous préciser une erreur de transcription sur l'amendement numéro 3, de Mme Krenger qui a été accepté à l'unanimité des membres présents de la commission, cet amendement comporte une faute de copier-coller, si vous l'avez lu attentivement, vous verrez qu'il dit deux fois la même chose en remplaçant deux fois le même alinéa d'article. Ainsi il faut lire:

Amendement à l'article 2ter, alinéa 2 du règlement: Remplacer «les montants maximums fixés à l'art 2bis» par: «Ne dépassent pas le montant de l'abonnement acquis».

Et supprimer l'alinéa 3: «si le bénéficiaire ne revendique pas les autres aides auxquelles il pourrait avoir droit, le montant de la subvention communale est diminué du montant du droit potentiel.»

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra les conclusions de la commission telles qu'amendées. Tout d'abord c'est l'occasion, d'un point de vue formel, de remercier la Municipalité pour la réactivité dont elle a fait preuve suite à deux votes de ce Conseil. Un premier vote d'une résolution socialiste demandant d'augmenter de CHF 300.- à 350.- cette subvention et d'un amendement déposé par Montreux Libre au budget 2024, allant exactement dans le même sens. Je crois aujourd'hui que nous avons toutes les bonnes raisons de soutenir cette demande, d'une part elle a déjà été votée formellement par le Conseil, sur le principe, c'est le premier point et le deuxième point, c'est que cela va aider la population. Nous parlons aujourd'hui d'une période compliquée au niveau de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie, avec derrière des augmentations des tarifs des transports publics qui éloignent un peu plus ces mêmes transports de certaines catégories de la population. En ce sens, augmenter la subvention de CHF 300.- à 350.- pourrait paraître peu pour certain, mais il s'agit d'une aide bienvenue pour une large partie de notre population, dont une partie bénéficie déjà.

Des idées



B Bellevue

Dégustez chez nous les spécialités lémaniques revisitées par notre chef.

Tous les jours / Service en continu
Quai Isaac de Rivaz n°1,
1898 Saint-Gingolph, Suisse

+41 (0) 24 481 62 71
info@bellevue-restaurant.ch
www.bellevue-restaurant.ch



Hôtel – Restaurant Victoria, rte de Caux 16, 1823 Glion
Téléphone +41 21 962 82 82 www.victoria-glion.ch



Rue Bon Port 35 - CH-1820 Montreux
Tél. +41 (0) 21 966 25 25 Fax +41 (0) 21 963 03 52
golf-hotel@mymontreux.ch - www.golf-hotel-montreux.ch



Le Pavois

à Montreux-Territet

Une terrasse pour les yeux, la bouche et le cœur

Réservez au 021 962 60 90

info@pavois-montreux.ch – www.tertianum.ch



CAFÉ- RESTAURANT DU PORT



- Terrasse ombragée avec magnifique vue sur le lac
- Poissons du lac
- Carte de saison
- Assiette du jour

23, rue d'Italie - 1800 Vevey
Tél. 021 921 20 50
www.cafeduport.ch



Av. Mayor-Vautier 2
1815 Clarens - Montreux
Tél. 021 964 32 02
Natel 079 601 98 86

Une belle terrasse à Clarens

terrasses

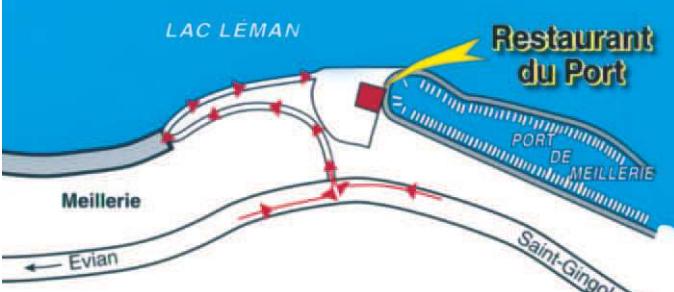


Amarrage de bateau
Parking gratuit - Ouvert 7/7
Cuisine en continu

158 rue du lac - 74500 Neuvecelle - Tel: +33 4-50-75-02-92
restaurant@hostelleriedulac.com - www.hostelleriedulac.com



Le Palais Oriental
un monde à part...
Quai E.-Ansermet 6 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 12 71



Parking - Amarrage de bateau
Terrasse au bord de l'eau
Poissons du Léman
MEILLERIE - Tél. 04 50 76 11 79



Portugais et Brasserie - Filets de perche du Léman
Ouvert de 10 h 00 à 24 h 00 - Fermé le mardi et le mercredi
Rue des Vaudrès 30 - 1815 Clarens - Tél. 021 964 82 44



Hamburger maison - Poulet - Agneau - Bœuf
Assiette Gondola - Roastbeef - Pizzas au feu de bois (aussi à l'emporter) -
Sandwich chaud - Salades composées - Week-end à thème
Possibilité menu + bateau 1 heure à partir de 10 personnes
Choix de bières italiennes
Chez Sabine et Annibale
Grand Rue 89, 1844 Villeneuve Tél. 021 960 3136



RIVA
bar
Sa nouvelle
terrasse
RIVABAR CH

LUNDI - JEUDI 15H - 01H
VENDREDI - SAMEDI 15H - 02H
DIMANCHE 15H - 01H



www.hdc.ch

*par beau temps

LOCATION DE BATEAU AVEC PILOTE - BOAT RENTAL WITH DRIVER

OFFREZ OU OFFREZ-VOUS UN BON CADEAU!



ANNIVERSAIRE – FIANÇAILLES – MARIAGE – MÉRITE ENTREPRISE – NOËL – PÂQUES – JAZZ – DIVERS

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE AU +41 79 210 59 49 OU PAR MAIL: babord-tribord@bluewin.ch



MON DRINK

YOUR DRINK | YOUR EMOTIONS

UNE COLLECTION EXCEPTIONNELLE DE +8200

SPIRITUEUX | VINS & EFFERVESCENTS | COCKTAIL BITTERS | PURÉES & SIROPS | DISTILATS SANS ALCOOL

POUR UN SERVICE ET APPEL D'OFFRE SUR MESURE DE VOS BESOINS:

+41 79 388 83 76

INFO@MONDRINK.CH

WWW.PRO.MONDRINK.CH

VAUD | VALAIS | FRIBOURG | GENÈVE | NEUCHÂTEL & ...

Dans ce sens, le groupe socialiste et moi-même vous invitons à soutenir ce rapport.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre remercie également la Municipalité d'avoir réagi avec rapidité, de manière à pouvoir dans des délais très courts, ce qui n'est pas toujours le cas en politique, venir en soutien à de très nombreuses montreusiennes et montreuiens qui font l'effort de privilégier de manière générale les transports publics, en investissant dans un abonnement annuel.

Rappelons que, depuis l'avant COVID, le nombre de subventions et d'abonnements généraux qui ont été demandés, a diminué de 20 %, nous avons pu le constater en commission.

Il faut renforcer ce dispositif pour éviter que le nombre d'abonnements généraux diminuent toujours plus, nous savons que les temps sont difficiles pour beaucoup de gens et en ayant l'ambition au minimum de revenir à ce qui était la situation avant le COVID. Rappelons qu'à chaque fois que des gens prennent les transports publics, plutôt que la voiture, ils désengorgent le centre-ville et le laisse plus accessible pour les magasins, dont les clients viennent de loin et qui sont obligés de prendre leur voiture.

Tout va dans le sens d'améliorer la qualité de vie des montreusiennes et montreuiens et aussi du centre urbain très souvent congestionné.

C'est la raison pour laquelle Montreux Libre vous invite à accepter les conclusions. En ce qui concerne les amendements, Montreux Libre ne soutiendra pas l'amendement numéro 1, ni le 2, mais il soutiendra l'amendement numéro 3.

M. Lionel Moyard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre groupe soutiendra évidemment le préavis pour ce nouveau règlement. Au-delà de l'augmentation de la subvention, nous nous réjouissons de la mise à jour du règlement, qui intègre maintenant les abonnements du type du FlexiAbo de Mobilis, comme nous l'avions demandé dans le passé.

Nous notons que pour le moment, la nouvelle offre du demi-tarif PLUS n'a pas été retenue, même s'il s'agit d'un avoir financier, comme le relève la Municipalité, certains dans notre groupe pensent que le demi-tarif PLUS va se substituer à l'abonnement pour beaucoup d'usagers, et qu'il ne devrait pas être mis de côté pour autant. À l'avenir, nous verrons si les statistiques d'utilisation des CFF permettent d'éclaircir cette question.

Pendant la commission, il a été relevé que la subvention profitait majoritairement aux habitants du bas de la commune. Il est évident que les hauts ne bénéficient pas d'une offre forte en transports publics. C'est pour cela que notre groupe appelle de ses vœux la poursuite du développement de l'offre en transports publics pour tous les habitants.

En début de législature, l'augmentation de cadence et l'extension en soirée des horaires de nos lignes de bus 204, 205 et 206 a eu un impact fort sur leur fréquentation. Nous appelons maintenant la Municipalité à soutenir le développement de nos deux lignes de trains de montagne.

Même si leur développement dépend d'acteurs régionaux, nous espérons que la Municipalité pourra faire pression pour une augmentation de cadence forte suite à la prochaine rénovation de la ligne des Rochers-Denaye. Pour la desserte des villages jusqu'aux Avants, ici aussi une augmentation de l'offre est souhaitable. Les MVR semblent surtout être axés sur le développement touristique concernant ces lignes. Il apparaît ici que les priorités sont aujourd'hui mal fixées, en témoignent les nombreuses interpellations de notre conseil à ce sujet ces dernières années.

Nous appelons aussi au développement de l'offre de bus pour les hauts de la commune, afin de compléter les liaisons déjà assurés par les lignes ferroviaires, ainsi que de meilleures correspondances avec ceux-ci. Notre groupe refusera l'amendement 1 et 2 et a priori acceptera l'amendement 3 de Mme Krenger.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Nous avons deux visions de la société qui s'opposent dans cette situation, à l'époque un jeune conseiller communal Vert qui est maintenant dans l'exécutif, déposait un texte pour que nous favorisions les transports publics. Le jeune conseiller PLR que j'étais déposait, lui, un texte pour que nous donnions la gratuité aux enfants de la scolarité obligatoire de la région. Nous sommes dans une situation où, actuellement, la commune met CHF 300.- à disposition pour tous les citoyens. Le groupe PLR n'est pas forcément contre la mobilité douce, mais voudrait que nous puissions cibler ces aides. A l'époque du texte, le débat avait

lieu au Casino, j'aurais voulu amender les conclusions pour que nous puissions cibler les personnes qui pourraient toucher les subventions, quitte à ce que la subvention soit plus élevée. De notre part, subventionner CHF 600.- pour des moins de 25 ans ou des gens à la retraite a plus de sens, que de mettre une règle qui est identique pour tout le monde. Il est clair qu'il s'agit de visions de la société qui s'affrontent et sur quoi nous devrons voter ce soir. Par contre je reviens sur ce qui a été mentionné par DA tout à l'heure, il n'a pas été dit, en commission, que cette subvention bénéficiait uniquement aux gens des bas, j'ai constaté que 75% de la population habite sur Territet, Clarens et Montreux, j'ai demandé en commission que l'on puisse nous indiquer quels étaient les bénéficiaires de cette subvention et comme vous l'avez vu dans le rapport, il n'y a pas eu de réponse car, on nous a dit que ce n'était pas possible. Je doute comment sont récupérées les informations, quant à qui profite cette subvention, mais à mon avis il doit y avoir possibilité de créer rapidement un tableau Excel qui indique, quel bénéficiaire, quelle localité et quel âge. Au final, il est clair que nous allons

redéposer les deux amendements, celui qui limite la subvention à CHF 300.- et celui qui limite dans le temps, pour qu'il n'y ait pas un effet rétroactif.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'interviens pour demander, dans une future séance, que notre municipal en charge de la mobilité nous fasse un résumé de la situation des transports publics dans les hauts, parce que cette commune a fait énormément d'effort pour mieux desservir les hauts. J'en profite personnellement, car je pense que la réflexion de M. Moyard nécessite quelques précisions.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant la question de cibler avec des dispositifs, je pense que nous pouvons discuter des formes et des manières de cibler, mais la réalité c'est que cette subvention qui a eu un succès énorme, bien plus important que ce que nous imaginions, elle est ciblée. Elle est ciblée sur des gens, qui, de manière décidee sur toute l'année, investissent dans un abonnement de transports publics et décident de transférer leur volonté éventuelle de prendre des véhicules privés, vers les transports publics, qui ont parfois plus de contraintes. Nous pouvons discuter de la manière de cibler ce genre de subvention, mais dire qu'elle n'est pas ciblée, je pense que c'est faux.

Il se trouve que nous encourageons les gens qui, de manière déterminée, soutiennent les transports publics, allègent le trafic local et diminuent la pollution en améliorant la qualité de vie partout sur la commune.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite intervenir à ce stade, au préalable des amendements, pour revenir sur quelques éléments et donner des précisions.

Tout d'abord je souhaite vous dire que la Municipalité se réjouit de pouvoir renforcer et pérenniser ce dispositif d'aide à l'achat d'abonnements de transports publics qui permet d'allier un renforcement du pouvoir d'achat de la classe moyenne et une incitation à une mobilité rationnelle et durable.

Nous tenons, à ce stade, à apporter un certain nombre de précisions. Tout d'abord, il apparaît, comme cela a été relevé en plenum et dans le rapport de commission, que la demande a été faite à la Municipalité de connaître le nombre de bénéficiaires par localité de la commune. Comme le Président de la commission en a été informé et l'a inscrit dans son rapport, la forme des données informatiques livrées à la commune par les CFF, qui ont changé leur procédure dans le courant 2023, ne nous permet malheureusement pas d'avoir ce niveau de détail. Toutefois les

développements informatiques prévus à l'avenir, devraient, nous l'espérons, nous offrir cette possibilité.

Par rapport aux amendements déposés, notamment par rapport à celui sur la rétroactivité, nous pouvons vous informer de ceci: la Municipalité a jugé la proposition de règlement que vous avez sous les yeux la plus à même de répondre aux demandes exprimées par votre autorité. Une entrée en vigueur au 1er juillet est toutefois envisageable.

Quant à l'amendement portant sur l'article 2ter, il faut rappeler que l'article a été rédigé dans l'optique d'éviter l'effet cumulé avec des subventions prévues par le Canton dans son programme de législature 2022-2027 dont toutefois ni les contours, ni le calendrier n'est fixé.

A titre d'exemple, si le Canton subventionnait un abonnement à hauteur de CHF 150.- le bénéficiaire n'aurait droit à Montreux qu'au complément à concurrence de CHF 350.- donc CHF 200.- au total.

Par contre si l'amendement accepté par la commission est voté par votre autorité, la commune versera toujours 350.- indépendamment d'une subvention cantonale. Dans le cas d'espèce, le bénéficiaire recevrait CHF 150.- du Canton et 350.- de la commune pour une subvention totale de CHF 500.-.

Dans certains cas la subvention pourrait, potentiellement, dépasser le prix de l'abonnement, il faudrait mettre des moyens administratifs pour faire respecter ce plafonnement. Si en revanche l'amendement est refusé, la commune pourrait compter sur un report de charge vers le Canton, permettant de libérer des moyens pour d'autres formes de subventionnement, tout en gardant la même enveloppe financière.

La Municipalité vous invite à voter le règlement sans les amendements.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie M. Chiaradia, Municipal, pour sa réponse. Par contre je suis surpris, parce que même si les CFF ont le libellé de qui achète un titre de transport annuel ou pas, la demande est quand même faite à la commune. Comme la demande est faite à un service communal, nous devons quand même savoir quelle personne a déposé cette demande.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je veux réagir face à ce qui vient d'être dit sur le troisième amendement, c'est pour cela que c'est noté «le montant maximal de l'abonnement acquis», pour que cela ne puisse pas excéder si on reçoit une aide cantonale et une aide communale.

Cela ne pourrait pas excéder le montant total de l'abonnement.

Je vous encourage à soutenir le troisième amendement, car cela a créé un moment de travail cool et collaboratif en commission,

c'était un moment commun et très joyeux et je voulais remercier la commission pour cela. Je vous encourage à soutenir ce préavis, sans les deux autres amendements.

Traitements des amendements

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement no 3.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que pour la forme, il serait bien de prendre le projet de règlement à traiter article par article et nous faisons la proposition d'amendement lorsque nous arrivons sur l'article concerné, comme cela tout le monde pourra suivre.

M. le Président

Je pensais discuter des amendements, mais nous pouvons aussi commencer par le règlement.

Nous allons passer à la discussion du règlement et lorsqu'un amendement concernera un article y relatif, nous passerons à sa discussion.

Traitements du règlement

Art. 1 La discussion de l'article n'est pas demandée.

Art. 2 M. le Président ouvre la discussion.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ma proposition d'amendement concerne l'article 2bis nouveau en modifiant le montant à CHF 300.- et pas 350.- même si formellement le Conseil a voté le budget qui permettrait de passer à ce tarif.

Amendement

Art. 2bis l'achat d'un abonnement annuel sur tout ou partie du réseau de transport public desservant la commune est subventionné à hauteur de CHF 300.-

Alinéa 2 inchangé

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, messieurs les conseillers communaux

Dans les divers échanges sur cette proposition émanant de notre Conseil communal, le groupe PLR peine toujours à comprendre la justification de l'augmentation de cette subvention, qui est déjà et largement l'une des plus généreuses du Canton.

Il semblerait que la campagne des élections communales 2026 ait déjà commencé. Visiblement, pour les partisans de l'augmentation, les retombées électoralles potentielles en offrant 50 CHF supplémentaires à 2'700

citoyens usagers des transports publics semblent être plus profitable que de mener une véritable réflexion de fond. Tant les arguments sur le très hypothétique report modal que sur la proportionnalité des coûts laissent le groupe PLR perplexe et nous allons expliquer pourquoi avec des arguments jugés objectifs.

Concernant le report modal, nous pensons toujours que de faire passer une subvention d'un abonnement de transport publics de 300 CHF à 350 CHF n'aura aucun effet sur ce dernier. C'est avant tout bien sur les prestations de transports publics qu'il faut agir pour espérer un report modal, entendez par là la desserte, la fréquence et la vitesse commerciale, et non pas sur une hausse de 16 % d'une subvention. En ayant fait un sondage en interne du groupe PLR, il apparaît que de nombreux bénéficiaires directs de ces subventions, lorsqu'il ne s'agit pas des conseillers communaux, eux-mêmes, sont, soit des enfants ou des adolescents, c'est-à-dire des gens sans permis, et donc sans report modal, soit des personnes âgées, dont on n'attend pas forcément un report modal à un âge où les habitudes sont plus difficiles à changer et où, tôt ou tard, l'abandon de la voiture se fera inévitablement en raison d'incapacité de conduire.

Sur ce thème central du report modal, le rapport de commission comporte une phrase qui est censée répondre à l'affirmation de ceux qui, comme nous, estiment cette augmentation sans effet sur le report modal. La phrase est «*Il n'y aurait aucune preuve qu'une augmentation de la subvention n'aurait pas d'effet sur les habitudes de transport.*»

Cette phrase est étonnante, on n'est pas sûr, donc on paie? D'habitude, il appartient à celui qui propose quelque chose d'en démontrer le bien-fondé, et cela n'a pas été fait jusque-là. Et d'habitude, dans le doute, on s'abstient. Ici, pour les partisans de cette augmentation, dans le doute, on subventionne et on lâche 180'000 CHF, peu importe de savoir si la mesure est efficace ou non et peu importe si nos finances nous le permettent ou non.

En marge d'hypothèses sur le report modal, voici quelques faits incontestables:

Le premier élément, comme déjà indiqué dans les échanges de fin d'année, c'est que la subvention montreusienne actuelle de 300 CHF est déjà la seconde plus généreuse du Canton après ce qui se fait à Lausanne où la subvention se monte à 360 CHF. Rappelons que Montreux n'est pas Lausanne, ni dans sa constellation politique ni dans sa morphologie urbaine et ni surtout dans son offre en transports publics. Et si l'on compare aux autres villes de même taille, Montreux, avec ses 300 CHF annuels, offre déjà une subvention supérieure ou largement supérieure à ce qu'octroient les autres communes, par exemple:

- Vevey: 250 CHF
- Gland, Aigle ou Ecublens: 200 CHF
- Bourg-en-Lavaux: 180 CHF
- La Tour-de-Peilz: 150 CHF
- Nyon: 132 CHF
- Yverdon: 105 CHF
- Renens, Morges et Prilly n'offrent aucune subvention.

Soit, dans ces douze villes vaudoises, en y compris Lausanne, une moyenne de 163 CHF, et nous proposerions le double. Pourquoi vouloir absolument encore augmenter?

Et pourquoi, lorsqu'il s'agit de taxer à la hausse les automobilistes avec les macarons, prix des places de parc et parking du dimanche, l'on se cale sur les autres communes, et lorsqu'il s'agit d'octroyer, à la hausse des subventions, tout à coup l'on se différencie des autres communes? Cela ne semble pas très cohérent.

Le second élément, c'est le constat que l'on donnerait d'une main 50 CHF à 2'700 personnes utilisatrices de transports publics dont certains n'en ont pas besoin et que l'on demande, de l'autre main, 130 CHF de plus par an aux 1'000 automobilistes qui ont un macaron au centre-ville, que l'on demande de cette même autre main et toujours aux automobilistes de payer le parking plus cher au centre ou de payer maintenant le parking le dimanche. Cette ségrégation n'est pas un signal de cohésion sociale très pertinent, particulièrement en temps d'inflation. Il n'y a clairement pas d'égalité de traitement entre subventionner plus généreusement les personnes qui peuvent ou doivent utiliser les transports publics et taxer plus généreusement des personnes qui peuvent ou doivent utiliser leurs automobiles. Par souci du bien vivre ensemble, nous estimons que notre législatif ne devrait pas donner un signal politique aussi clivant dans les besoins en matière de mobilité de nos citoyennes et de nos citoyens.

Avant dernier élément: Nous ne sommes pas Genève avec ses 1.4 milliards de CHF de bénéfice et qui vient de décider d'octroyer la gratuité des transports publics au moins de 25 ans. Je vous rappelle que le budget 2024 de notre commune fait état d'un déficit de 5.1 Mios CHF et que des économies sont donc à aller chercher. C'est aussi notre rôle de législatif de devoir faire ce genre de choix et en décidant de ne pas octroyer 50 CHF supplémentaires à 2'700 personnes, nous ne réduisons aucune prestation pour nos citoyennes et citoyens.

C'est nous semble-t-il un choix cohérent.

Le dernier élément, rappelé dans le préavis et sans doute l'élément le plus important, c'est que les abonnements de transports publics Mobilis 2024 vont baisser, contrairement à ce qu'a dit M. Pilloud dans sa prise de parole initiale! Cet élément, pourtant crucial, n'a semble-t-il pas suffisamment été pris en compte dans les réflexions! Résumons:

- L'abonnement annuel, seconde classe et adulte, Montreux-Vevey (zones 73 et 70) coûte 38 CHF de moins en 2024 par rapport à 2023. 38 CHF de moins.
- L'abonnement Montreux-Lausanne (7 zones) coût 131 CHF de moins en 2024 par rapport à 2023. 131 CHF de moins.
- L'abonnement Mobilis®, toutes zones, coûte 165 CHF de moins en 2024 par rapport à 2023, 165 CHF de moins.

Faisons preuve de bon sens! Octroyer une subvention supplémentaire de 50 CHF pour

pallier la hausse des coûts de la vie alors que dans le domaine en question des transports publics, les coûts des abonnements diminueront de 38 à 165 CHF, ça n'a aucun sens et ça n'a aucun lien. Ces baisses 2024 de tarifs des abonnements rendent à elles seules la proposition d'augmenter la subvention caduque ! Et sur ce point précis, j'interpelle les partisans de l'augmentation de 50 CHF pour qu'ils nous expliquent en quoi augmenter une subvention dans une domaine où les coûts diminuent est faire preuve de bon sens et d'une saine gestion des deniers publics.

Sur la base de ce qui précède, le groupe PLR acceptera l'amendement et espère que les autres conseillères communales et conseillers communaux se prononceront objectivement, en leurs âme et conscience, en prenant compte les faits et non les idéologies ou les réflexions électoralistes.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Quand nous adaptons une aide à l'augmentation des prix généraux des abonnements de transports publics, ce n'est pas offrir un cadeau, c'est juste adapter notre engagement à une nouvelle réalité, qui est un peu plus dure pour la classe moyenne, pour les plus pauvres au niveau de ce qui reste à la fin du mois.

M. Müller vous parlez de faits incontestables, je vais les corriger avec deux simples nouveaux faits qui me paraissent plus incontestables, oui vous avez raison, Montreux fait mieux qu'ailleurs et alors! Est-ce que jouer à la comparaison devrait nous rendre honteux de faire mieux qu'ailleurs? Je pense que nous devrions plutôt en être fiers et le crier sur tous les toits, concernant les aides que nous pouvons apporter à notre population. Deuxième fait, oui vous avez raison, sur un certain nombre de modèles d'abonnement Mobilis, sur 1 an il y a eu une baisse de tarif, mais vous avez réussi à faire une comparaison sur 1 année, je vous invite à observer ce qui a changé il y a 2 ans, 3 ans, 5 ans, 10 ans aux différents paliers qui ont eu lieu à certains moments et constater malgré tout qu'en 15 ans l'abonnement Mobilis a aussi augmenté. Ce n'est pas parce qu'il y a eu une baisse sur 1 an, qu'il n'y a pas eu d'augmentations les autres années et que cela n'a pas été plus dur pour les gens d'acheter un abonnement de transports publics.

Je terminerai en vous rappelant que le prix est l'un des facteurs qui permet de choisir ou non les transports publics. Ce n'est pas le seul, mais c'est l'un des facteurs et plus le revenu des gens est bas, plus le facteur prix est important, ne l'oublions pas.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis très étonné d'entendre le représentant du PLR revenir sur la situation financière du budget de la commune. Sachant qu'en commission des finances, le PLR n'a pas eu le courage de proposer la moindre baisse, de la moindre dépense, s'il est tellement inquiet des finances communales, c'est ce qu'il aurait dû faire et prendre ses responsabilités,

il ne l'a pas fait, donc à mon avis nous reprocher, sur un seul point du budget représentant à peu près un millième du budget de la commune, d'avoir l'audace d'essayer de suivre l'augmentation historique des coûts des transports à travers les abonnements généraux, cela me semble quand même un peu fort de café.

Je pense que nous pouvons être fiers d'être une commune qui est innovatrice et audacieuse dans ce domaine qui touche beaucoup de gens et qui va dans le sens des nécessités pour lutter contre le réchauffement climatique. J'aimerais rappeler que nous sommes aussi une des communes, il y en a peu, qui ont décidé un jour de rembourser les frais de babysitting pour les personnes qui en auraient besoin pour pouvoir venir voter dans cette salle. Nous sommes innovateurs sur certains points, la commune l'a été sur beaucoup d'autres choses dans son histoire. Montreux est une commune innovatrice, nous pouvons être fiers de le rester dans ce domaine aussi important et en adéquation avec les préoccupations d'aujourd'hui, du soutien au transports publics pour les habitants de la commune.

Mme Béatrice Tisserand (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'analyse de M. Müller est intéressante. Cependant, l'abonnement Mobilis n'est qu'une offre d'abonnement de transports publics. Les CFF ont, quant à eux, augmenté les prix des différents abonnements généraux. Pour les familles qui ne peuvent se permettre d'avoir un véhicule, car trop cher à l'entretien et à acquérir, cette possibilité est très intéressante et d'autant plus si une subvention forte est offerte par la Commune.

Je vous invite à accepter cette augmentation.

M. Claude Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste rappeler à M. Gétaz, que le groupe PLR a refusé le budget.

Mme Kyon Won Schärer (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite préciser que les automobilistes coûtent bien plus cher qu'ils ne rapportent à la collectivité, en termes de santé, de climat, etc. Si nous comparons les montants, cela ne donne pas vraiment une mesure exacte de ce que cela coûte en réalité à la société.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne veux pas m'éterniser, mais sur le fait que les gens ont le choix entre les transports publics et la voiture, ce n'est pas le cas, il y a bien des gens qui n'ont pas le choix, selon où ils travaillent et où ils habitent, ils n'ont pas le choix et je souhaite le préciser.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Amendement de M. Yanick Hess

Art. 2bis l'achat d'un abonnement annuel sur tout ou partie du réseau de transports publics desservant la commune est subventionné à hauteur de CHF 300.-
al. 2 inchangé

VOTE L'amendement est refusé par 47 NON, 34 OUI, 3 ABSTENTIONS.

Art. 2ter M. le Président ouvre la discussion générale, la parole n'est pas demandée, la discussion de l'amendement de Mme Krenger est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite rappeler qu'en commission il y a eu l'unanimité pour accepter cet amendement. Il y avait plusieurs points, dont un qu'il est important de rappeler, c'est que le règlement prévoyait de pouvoir, en quelque sorte, reprocher à quelqu'un de ne pas avoir fait d'éventuelles démarches qui lui aurait permis d'avoir une subvention autre que communale. C'est un point du règlement qui est très joli sur le papier, mais dans la réalité c'est absolument impossible, comment voulez-vous aller enquêter sur ce que tel ou tel citoyen aurait peut-être pu faire comme démarches pour éventuellement obtenir une subvention qui serait venue en déduction de celle de la commune?

Il y avait d'autres points dans cette discussion, mais celui-ci, nous avons assez vite compris que c'était une espèce d'usine à gaz et qu'il faut aussi avoir un sens des proportions. Peut-être qu'il y a quelques personnes qui pourraient faire des démarches, mais dans le fond il faut que le règlement reste simple dans son application et il nous a semblé que c'était une idée qui semblait intéressante sur le papier, mais qui, en application, était impossible à mener.

Voilà entre autres pourquoi nous avons accepté l'amendement de Mme Krenger à l'unanimité de la commission.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si j'ai bien compris l'intervention de notre Municipal, si le Canton donnait également à l'avenir une subvention de CHF 150.-, c'est dans ce cadre que nous devrions adapter notre règlement. Il est clair que nous ne pouvons pas avoir un cumul de subvention du Canton et de la commune jusqu'à ce montant de CHF 500.-.

A ce moment-là c'est à notre règlement de s'adapter et il faudra revoir le montant à la baisse.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je confirme ce qui a été dit, effectivement ce sont quelques dispositions qui permettent d'anticiper ce qui a été annoncé par le Conseil d'Etat dans son programme de législature, à savoir un certain nombre de subventions, mais dont nous ne connaissons pas les contours et la forme. Cela permettrait de continuer à appliquer ce règlement, tout en déduisant ces subventions qui seront alors connues.

Par rapport à l'intervention de M. Gétaz, il s'agira de subventions assez précises et il sera administrativement facile de savoir qui a le droit ou pas à ces subventions et de faire en sorte que la subvention maximale puisse être plafonnée à CHF 350.-.

Amendement no 3 de Mme Anna Krenger
Amendement de l'article 2ter, alinéa 2 du règlement:

Remplacer «les montants maximums fixés à l'art 2bis» par: «ne dépassent pas le montant de l'abonnement acquis».

Et supprimer l'alinéa 3: «si le bénéficiaire ne revendique pas les autres aides auxquelles il pourrait avoir droit, le montant de la subvention communale est diminué du montant du droit potentiel.»

VOTE L'amendement est accepté par 58 OUI, 13 NON, 13 ABSTENTIONS.

Art. 3 La discussion de l'article n'est pas demandée.

Art. 4 M. le Président ouvre la discussion.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme indiqué lors de la commission, je propose de changer la date d'entrée en vigueur. En effet M. Gétaz l'a dit, il ne faudrait pas créer une usine à gaz, quand nous nous rendons compte que, pour connaître le nombre de bénéficiaires par rapport à leur localité ou leur âge nous ne pouvons pas le faire, je ne vois pas comment, par la suite les services auront à gérer les potentiellement milliers de demandes, mais si je pense qu'il s'agira d'une centaine de demandes, pour avoir un remboursement rétroactif. Dans ce sens je propose un amendement qui dit que nous entrons en vigueur uniquement au 1er juillet.

Amendement:

Art. 4 le présent règlement entre en vigueur avec effet au 1er juillet 2024.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une majorité de la commission a trouvé que c'était important d'écouter la Municipalité sur ce point et elle nous a dit très clairement qu'avec les ressources des RH du dicastère, elle n'aurait pas de problème à gérer ces demandes rétroactives. Ce qui permet ainsi de maintenir l'idée de base, qui était que ce projet entre très rapidement en vigueur et bénéficie à tout le monde.

Par ailleurs, cela paraît un peu bizarre de ne pas octroyer cette subvention si elle est acceptée à CHF 350.-, alors que le budget et la résolution ont été votés et que dans le

fond, nous nous préoccupons uniquement de savoir si, au niveau de l'administration communale, cela pourrait être un problème.

La Municipalité l'a dit clairement, ce n'est pas un problème, par conséquent, faisons bénéficier toutes les montreusiennes et tous les montreusiens, surtout à ceux qui ont fait le pas en 2024, d'acheter rapidement un abonnement général. Faisons-leur la faveur de les mettre aux mêmes conditions que celles et ceux qui se décideront à partir de juillet.

Amendement de M. Yanick Hess

Art. 4 le présent règlement entre en vigueur avec effet au 1er juillet 2024.

VOTE L'amendement est refusé par 49 NON, 33 OUI, 2 ABSTENTIONS.

Art. 5 La discussion de l'article n'est pas demandée.

VOTE du règlement

Le règlement amendé est adopté par 50 OUI, 32 NON, 1 ABSTENTION.

M. le Président ouvre une dernière fois la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Nicolas Büchler (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 03/2024 de la Municipalité du 2 février 2024 au Conseil communal relatif à la prolongation et la modification du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accepter la modification du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics;
2. de porter les montants nécessaires aux budgets 2025 et suivants, au compte No 180.3665 «subventions détenteurs abonnements»;
3. de prendre acte de la volonté de la Municipalité d'augmenter le montant des subventions et l'éventail d'abonnements éligibles et d'allouer un crédit de CHF 8'000.- TTC au maximum pour l'adaptation du guichet virtuel communal;
4. d'accepter un crédit complémentaire à cet effet au budget 2024 sur le compte No 202.3158 «Entretien de l'équipement informatique», pour un montant de CHF 8'000.- au maximum;
5. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tout acte et convention en rapport avec cette affaire

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 51 OUI, 30 NON, 3 ABSTENTIONS.

Collection Caractères

EXCLUSIVITÉ
ALAIN AFFLELOU

249 CHF*
LA MONTURE
ET 2 CLIPS OFFERTS

* Voir conditions en magasin.

TchinTchin
AUDIO

VOTRE 2ÈME PAIRE
D'AIDES AUDITIVES
POUR 1CHF DE PLUS*

ESSAI GRATUIT 30 JOURS*

SUIVI* PAR NOS AUDIOPROTHÉSISTES

GARANTIES 4 ANS*

* Voir conditions en magasin.

ALAINAFFLELOU
Opticien et Acousticien

MONTREUX
GRAND-RUE, 42
Tél. 021 963 43 43

8 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 07/2024 relatif à l'octroi de crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'250'000.-TTC au maximum pour l'achat de vingt-cinq places de stationnement dans le futur parking en ouvrage du projet «Chernex Village» (Séance de commission le lundi 15 avril 2024 à 19 h 00, rue de la Gare 30, à Montreux).

Premier en liste: M. Lionel Moyard (VER)

Membres: Mmes Tanya Bonjour, Bibiana Streicher, MM. Nicolas Büchler, Vincent Haldi, Dominik Hunziker, Simon Lepêtre, Romain Pilloud, Silvano Pozzi, Fabien Willemin

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML estime que les intérêts de la commune ne sont pas défendus de manière optimale dans cette procédure. Nous nous souvenons du prix extrêmement avantageux accordé par la commune pour le terrain qu'elle a vendu au promoteur.

Cela aurait dû avoir pour conséquence que ces places de parcs soient proposées à la commune à un prix, lui aussi avantageux.

Or, à CHF 90'000.- la place, nous sommes dans le très, très haut de la fourchette. Une recherche, permet de trouver sur la commune des places de parc souterraines à vendre à des prix bien plus avantageux. La commission devra étudier cette question dans le détail et éventuellement amender les conclusions pour fixer un prix d'achat plus raisonnable.

Autre point à analyser, il semblerait que le terrain présente des risques d'instabilité, si tel est le cas, que se passerait-il en cas de problèmes de stabilité, de fissure ou autre, sachant que la commune serait propriétaire du socle, supportant des bâtiments dont la stabilité seraient remise en cause. Cela peut paraître de la science-fiction et nous espérons que cela le restera. Nous remercions par avance la commission de porter une attention toute particulière à cette question.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs,

Afin de permettre à la commission de comprendre le coût important de ces 25 places de parc, ainsi que du financement global du projet, je souhaite qu'on puisse fournir à la commission les éléments financiers suivants, directement liés aux couts de construction du futur établissement médico-social:

1. Le budget de construction global ainsi que les plans du projet remis à jour
2. Si elle existe déjà, la proposition au Conseil d'Etat, également appelée PCE, relative à la garantie cantonale de financement de la construction dudit EMS.

3. En cas de processus plus avancé, la garantie cantonale de financement elle-même.

Concernant toujours les coûts importants contenus dans ce préavis, je souhaiterai également que la Municipalité nous fournit un document reprenant les coûts de construction moyens des dernières places de parc publiques construites en souterrain sur notre Commune. Je pense notamment au parc Donner.

Enfin, et si mes collègues de la commission ne s'y opposent pas, je souhaite également la présence d'un représentant de la fondation Eben Hezer, respectivement d'un membre du Bureau d'assistance au Maître de l'Ouvrage si la fondation dispose d'un tel accompagnement. Je vous remercie de votre attention.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous partageons les inquiétudes de mon collègue, M. Gétaz. J'ai quelques questions à ce sujet:

- Quel est le propriétaire du bien ? À qui va revenir la vente des places de parc?
- Quels sont les intermédiaires dans cette vente?
- Est-ce que le marquage des places de parc est fait en feuilles d'or?
- Est-ce que le prix de CHF 90'000.- pour des places au 4ème sous-sol à Chernex semblent être un bon prix pour la Municipalité?
- Sur quoi base-t-elle son jugement?
- Est-ce que le droit de préemption de la commune sur la vente des biens immobiliers, peut être utilisé sur la vente de places de parcs?

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aurais aussi quelques questions:

- Pour chaque construction nous avons l'obligation de créer un certain nombre de places de parc, je souhaite savoir, pour ce bâtiment, combien de places de parcs sont obligatoires?
- Je voudrais avoir le budget des charges, car il y a l'ascenseur, des jardins, la conciergerie, combien cela va-t-il nous coûter par année en plus de l'achat?
- Dans le préavis, je n'ai pas tout à fait compris si la parcelle communale est déjà vendue ou si elle est en train d'être vendue? ce point n'est pas clair.

Ce qui me dérange énormément, malheureusement pour la Municipalité, mais heureusement pour le Conseil, c'est qu'il y a plus de 10 ans, j'étais vice-président de la société de développement de Chernex. Ce préavis, j'appellerai cela un hold-up, car on ne nous a pas

promis cela. Tout a été fait oralement, mais il a été proposé à la société de développement et à l'assemblée générale dans la salle de gym avec les villageois, il nous a été clairement dit, que la maison communale serait vendue et qu'en contrepartie nous recevrions un étage de parking où nous pourrions mettre le congélateur public et les toilettes, ce qui permettrait de détruire le bâtiment communal en dessous pour faire une jolie place du village.

Maintenant dans ce préavis, il n'y a plus rien de cela, pour moi c'est du vol et je voudrais bien avoir des explications.

Car il y a beaucoup de villageois qui étaient contre ce projet, nous avons réussi à les convaincre car il y aurait un bénéfice pour le village, des gens n'ont peut-être pas fait opposition et maintenant c'est un mensonge.

Je suis vraiment fâché et je souhaite avoir des explications.

Mme Anne Saito (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert·e·s souhaite avant que la commission se réunisse, obtenir des détails:

- sur les coûts du préavis, la part afférente à l'équipement du garage souterrain,
- les coûts du système de barrière, paiement d'abonnement, etc.
- le prix de vente par place et au m² voir m³ des places hors équipement.
- nous souhaitons aussi connaître la méthode et le calcul pour l'évaluation du prix de vente de ces places par rapport à l'ensemble du projet

Outre les autres demandes déjà faites, voilà pour les préoccupations de mon groupe.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai oublié de mentionner encore un point, ML souhaite que la commission reçoive le budget d'exploitation de ce parking, pour comprendre sur quelles bases la Municipalité propose un tel investissement, quel serait la rentabilité ou comment elle imagine pouvoir encaisser de l'argent pour couvrir son investissement?

Mme Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterai aussi avoir quelques informations de la Municipalité concernant l'aménagement des travaux, vu qu'il s'agira d'un gros chantier. Pour les gens qui habitent à Chernex au niveau de l'accessibilité, je pense que ce sera assez compliqué.

Quel plan d'accès allez-vous mettre en place pour les villageois de Chernex lors du gros chantier pendant la construction du futur parking en ouvrage du projet «Chernex village»?

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite demander à tous les intervenants de nous transmettre les questions développées ce soir en les envoyant directement à l'administration générale. Nous vous en remercions.

M. le Président

Je rappelle à cette occasion que l'adresse à laquelle nous avions l'habitude d'adresser nos questions n'existe plus, il faut désormais envoyer vos mails à ag@montreux.ch

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9 POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS**9.1 Motion transformée en postulat de M. José Jorge «Protégeons la santé de nos enfants dans les espaces qui leur sont dédiés sans fumée plutôt qu'enfumés».****M. le Président**

À la première lecture du projet, il m'est apparu que la proposition pourrait être considérée comme irrecevable sous la forme d'une motion. Je me suis donc adressé à la municipalité par l'entremise de Mme Egli que je remercie au passage pour sa disponibilité et son efficacité, afin d'avoir un premier avis juridique.

Afin d'informer le Conseil, et en relation avec les deux fiches de procédure de traitement des propositions éditées par le DGAIC que j'ai envoyé à tous les conseillers par email, je propose que M. le conseiller municipal Caleb Walther nous lise l'avis reçu de la part de la juriste de la commune.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sur la base d'une étude rapide, notre juriste a constaté que le texte, ne propose pas un projet de décision au sens de l'art. 101 let. b RCC. Le motionnaire laisse ouvertement la porte à plusieurs solutions, allant d'incitations à des interdictions et il demande à la Municipalité d'envisager un large panel de mesures.

Or, considérer ce texte comme une motion impliquerait de restreindre à n'étudier que les mesures de la compétence du Conseil communal, alors que, de prime abord, la majorité des suggestions concerne le domaine privé communal et relève de la compétence de la Municipalité.

Notre juriste conclut que le texte devrait donc être considéré comme un postulat. Sous cette forme, comme il invite la Municipalité à étudier plusieurs variantes, le texte serait recevable. Cela dit, s'agissant du fond et de

manière générale, il est légalement possible de mettre en œuvre des mesures telles que celles envisagées, sur des parcelles du domaine privé communal. Le texte qui va être développé propose d'inciter avec des panneaux d'informations, voire d'interdire sur certains lieux, comme les préaux scolaires, les terrains de sport et les places de jeux, de fumer. En l'occurrence, ces exemples de lieux sont des parcelles privées communales et nous avons en tant qu'autorité, de prendre de telles décisions, sur ce genre de parcelles. Cela ne contraint juridiquement pas de manière trop importante les libertés individuelles. Il y a donc une marge de manœuvre et il s'agit surtout d'une question d'opportunité politique.

Cependant, je profite de préciser que s'agissant des préaux scolaires, pour mettre en place de la signalisation une coordination avec les écoles sera nécessaire, car il s'agit de parcelles privées communales, qui sont essentiellement et principalement utilisées en journée par les écoles.

En conclusion, sous forme de postulat ce texte est recevable, mais nous ne pouvons pas promettre, à ce stade, que l'ensemble des suggestions soient applicables, mais une marge de manœuvre existe.

M. le Président

Merci Monsieur Walther.

Par la suite, j'ai transmis en toute transparence cet avis au motionnaire afin qu'il puisse agir en conséquence s'il le souhaitait. M. Jorge a finalement proposé de transformer sa motion en postulat.

Pour la bonne forme, je demanderai à M. Jorge de développer sa proposition qui est actuellement attendue sous la forme d'une motion, et de proposer en préambule de la transformer en postulat afin que ce changement soit entendu par l'assemblée.

M. Jorge confirme qu'il transforme sa motion en postulat.

M. José Jorge (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Le but du présent postulat vise à délimiter sur le territoire communal des espaces extérieurs sans tabac, ni produits assimilés, dans les lieux de jeux spécifiquement aménagés pour les enfants.

L'objectif poursuivi est que la population et les enfants soient protégés de la pollution tabagique (fumée passive et mégots de cigarettes) dans les espaces extérieurs spécifiquement aménagés pour les jeux d'enfants.

Selon le sondage «*Tabac et environnement: qu'en pensent les Romand-e-s?*», réalisé en 2022 par Unisanté, les 3/4 des Romands souhaitent des cours d'école et des places de jeux sans fumée. En l'absence de loi cantonale vaudoise interdisant la fumée dans les lieux publics extérieurs, les communes peuvent légitimer. Elles peuvent délimiter des lieux extérieurs sans tabac, ni produits assimilés (par exemple:

cigarette électronique), comme les cours d'école, places de jeux et terrains de sport.

Pour cela, la municipalité ou le conseil communal peut envisager deux options:

- proposer de modifier le règlement général de police, pour intégrer une disposition telle que «*Il est interdit de fumer dans les lieux extérieurs fréquentés régulièrement par des enfants, tels que les cours d'école, les places de jeux et les terrains de sport*» ;
- ou mettre une signalétique recommandant de ne pas fumer (par exemple: ce fut le cas de l'initiative «*Moments sans tabac*» mis en place par la commune de Boncourt dans le Jura, avec des marquages au sol à l'entrée des places de jeux réalisé sans modification du règlement communal et donc sans interdiction).

Au-delà des bénéfices notables pour la santé, ces mesures permettent également de:

- Développer l'image positive d'une vie sans tabac et d'espaces conviviaux favorables à la santé;
- Réduire la visibilité des comportements tabagiques et ainsi diminuer le risque d'entrée en consommation des enfants et les jeunes (fumer n'est plus la norme);
- Préserver l'environnement de la pollution liée aux mégots de cigarettes et aux déchets de cigarettes électroniques (emballages vides);
- Alléger les coûts de nettoyage.

Sur le plan de la santé, des espaces extérieurs sans fumée permettent de:

- Diminuer l'exposition à la fumée passive et encourager l'arrêt du tabac;
- Préserver les enfants de l'exposition aux composés chimiques présents dans les mégots de cigarettes et dans les dispositifs vides de cigarettes électroniques;
- Réduire l'entrée en consommation des enfants et des jeunes.

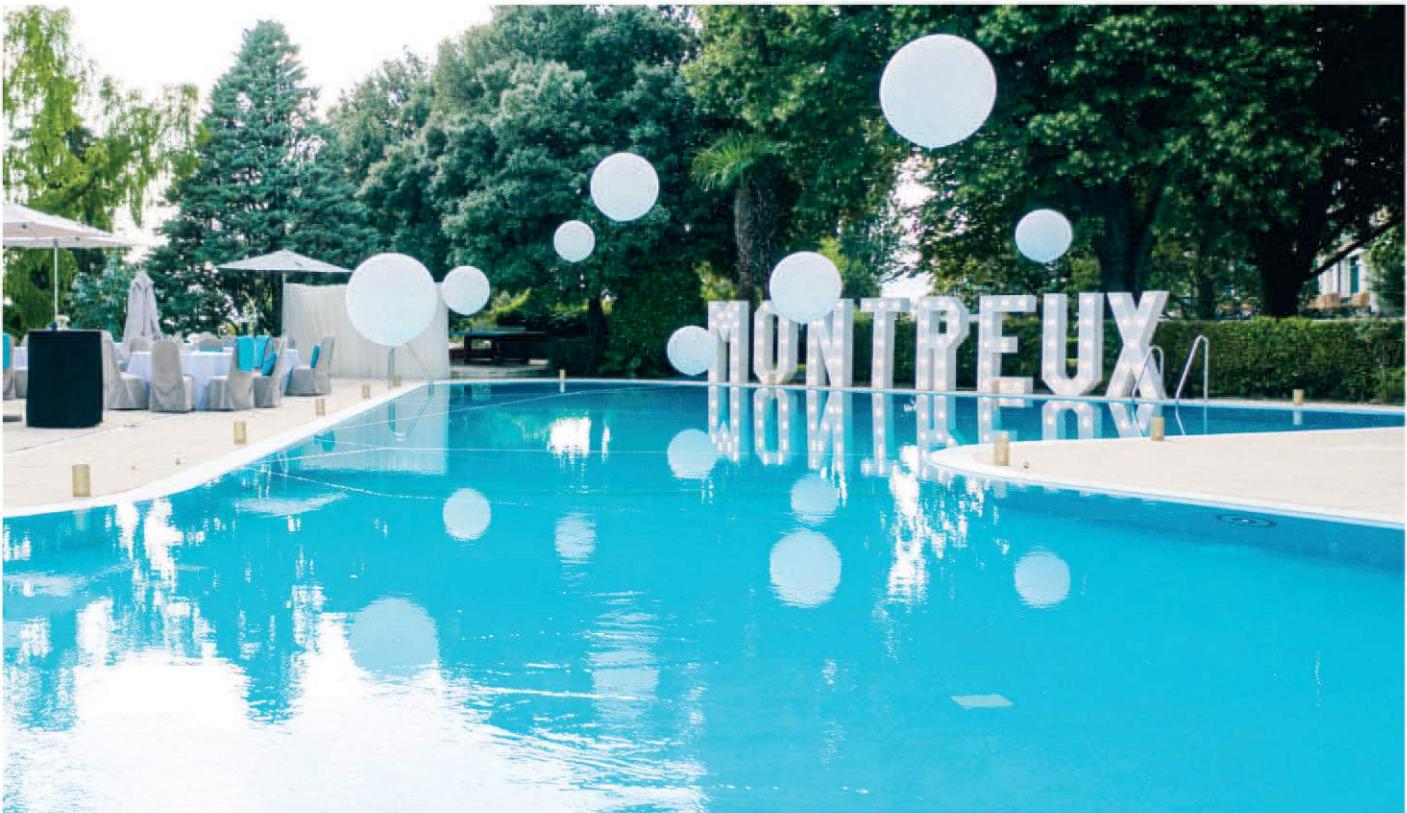
Les éléments suivants sont à prendre en compte:

- Pour la mise en place d'une mesure avec ou sans restriction, il convient de prévoir: la définition du périmètre; la signalétique; l'information et la sensibilisation du public;
- Si la mesure s'accompagne d'une modification du règlement général de police, il convient de prévoir également: la formation des enseignants, des employés communaux et de police; le suivi du respect de la mesure.

Finalement, le présent postulat s'inscrit, semble-t-il, dans la stratégie durabilité mise en œuvre par la municipalité dans le cadre de l'actuelle législature 2021-2026.

Avec mes remerciements pour votre attention et l'envoi en commission pour étude et rapport du présent postulat en vue de sa prise en considération par notre Conseil,

(suite en page 32)



PAR BEAU TEMPS DE 10H À 20H

La piscine du Casino



PRIVILÈGE & OR
CHF 7,50 / DÈS 16H CHF 5.-
PLATINE, PREMIUM & ULTIME
ENTRÉE OFFERTE

ADULTE : CHF 15.- / DÈS 17H CHF 7,50

ENFANT : CHF 7,50 / DÈS 17H CHF 5.-



CASINO BARRIÈRE MONTREUX

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.
JOUER COMPROBE DES RISQUES. ENDETTEMENT, DÉPENDANCE. APPElez LA LIGNE SOS-JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME).



Fouquet's

CHF
39.-

DU LUNDI AU VENDREDI
TOUS LES MIDIS

Formule du midi
Plat du jour
+ café gourmand



CASINO BARRIÈRE
MONTREUX
www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RESERVE AUX PERSONNES MAJEURES ET NON INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.
JOUER COMPROTE DES RISQUES. ENDETTEMENT, DÉPENDANCE. APPElez LA LIGNE SOS-JEU 0800 040 080 (CRATUIT ET ANONYME).

RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



RIALTO

Chez Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2

1815 Clarens - Montreux

Tél. 021 964 32 02

Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas

Fr. 34.-

Picanha de bœuf
300 gr par personne



Vendredi - Samedi le soir
Dimanche à midi

Riva bar

RIVABAR.CH

LUNDI – JEUDI 15H – 01H
VENDREDI – SAMEDI 15H – 02H
DIMANCHE 15H – 01H

Caveau des vigneron's

SPECIALITES SUISSES
CUISINE CONTINUE
DE 11 H 30 À 21 H 00
JEUDI, VENDREDI, SAMEDI NON-STOP
FERMÉ LE DIMANCHE

Rue industrielle 30 bis
1820 Montreux
+41 21 963 25 70
deltadeschamps@gmail.com
caveau-des-vignerons-montreux.ch

il Brigantino,
Restaurant Pizzeria
de la Couronne

Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter
Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch

Montreux Est
Adam's
1995
Lounge Bar

Shuffle Board
Cocktails

Un petit bijou dans la vieille ville

LE GRÜTLI
CAFÉ-RESTAURANT

OUVERT TOUS LES JOURS MIDI ET SOIR
(SAMEDI ET DIMANCHE FERMÉ, SAUF ÉVÉNEMENTS)

Spécialités suisses et françaises

Tél. 021 963 42 65 - Grand-Chêne 8 - Montreux

Laiterie de Gruyère
Aubinoud

Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,
fabrication maison:
Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages,
découvrez nos magnifiques plateaux
sur mesure avec au choix fromages
et viandes séchées.

Grand'Rue 52 - 1820 Montreux
021 963 25 22 - laiteriedegruyere1@gmail.com

7/7
Open all week

Rue Igor-Stravinsky 4
opposite the Casino

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

DU JEUDI AU DIMANCHE,
RILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER
ET MOULES MARINIÈRES

DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES

PIZZA AU FOUR À BOIS (AUSSI À L'EMPORTER)



18 sortes de bières en pression
Cuisine non-stop samedi et dimanche
dès 12 h 00

Ouvert tous les jours dès 11 h 00

Avenue des Alpes 37, 1820 Montreux

Tél. +41 (0) 21 961 16 81

care@barrel-oak.com | www.barrel-oak.com



Fribourg - Les Ponts-de-Martel
Martigny - Vevey



quand l'appétit va ...



www.culturefood.ch

JETTY
BOUTIQUE HÔTEL & RESTAURANT

“Là où le temps s'arrête depuis plus de 150 ans”

Hôtel****
Cuisine raffinée
Evènementiel

Ouvert du mardi au samedi

De 7h30 à 23h00

Bar à cocktails
Beach-Club
Tea-Time

LA CAVE
MONTREUX RIVIERA

SÉLECTION OFFICIELLE
DU MONTREUX JAZZ FESTIVAL

Avenue de Belmont 28, CH-1820 Montreux | info@lcmr.ch | +41 21 963 13 48 | www.lacavemontreuxriviera.ch



Restaurant

45 Grill & Health

Ouvert tous les jours, cuisine

non-stop de 12h00 à 22h00

Bar ouvert de 14h00 à 00h00

Grand Hôtel Suisse Majestic

Avenue des Alpes 45 · 1820 Montreux

Reservations & renseignements à :

Tél.: +41 21 966 33 33



Réervation en ligne
Lafontainemontreux.ch
021/558 51 51
Rue du centre 5 / 1820 montreux

**FROMAGERIE - POISSONNERIE
BOUCHERIE - BOULANGERIE
FRUITS ET LÉGUMES**

HORAIRES
Mercredi au vendredi
9h-18h30
Samedi 8h-17h

NOUS TROUVER
Chemin des Cibleries 5,
1896 Vouvry
Tél. 024 481 60 70
www.traiteurplanchamp.ch

RESTAURANT ■ HÔTEL★★■ ÉVÉNEMENTS ■ TERRASSE ■ GELATERIA

Rue du Marché 1 ■ 1820 Montreux ■ Tél +41 (0)21 963 27 36 ■ info@rouvenaz.ch ■ www.rouvenaz.ch

Be Yourself

BREAKING NEWS

Un antre rétro dans les rues de Montreux.

Proche du lac découvrez notre bar atypique proposant des bières artisanales locales, des cocktails fait avec passion et le meilleur karaoké de la ville!

Vous souhaitez privatiser le Baccara ?! Nous organisons vos événements selon vos besoins.

Ouvert du lundi au samedi.

Nous sommes situés sur l'Avenue Nestlé.

Appelez-nous au 021/963.00.44 ou envoyez-nous un e-mail à barlebaccara@gmail.com

Au plaisir de faire votre connaissance.



SPECIAL EDITION



Léman Bae
RESTAURANT STEAKHOUSE

CUISINE NON-STOP 11/23
HAMBURGERS - SALADES
PLANCHETTES - SEICHES/CALAMARS

AVENUE DE CHILLON 26 - 1820 VEYTAUX
TÉL. +41 21 961 32 61 - PORTABLE +41 78 898 75 25
E-MAIL: CONTACT@LEMANBAE.CH



1865
LA BRASSERIE
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU
UNIQUE
POUR LES GOURMETS



DE 11H30 À 14H30
ET DE 18H30 À 22H

RÉSERVATION : 021 966 77 55

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH

Willy et Xavier Bühlmann

Arboriculteurs - Viticulteurs - 1807 Blonay

Du domaine: fruits de saison, raisinée, miel, confiture, vinaigre, cidre, jus de fruits maison

Autres: légumes de saison, fromages d'alpage, œufs, pain, moutarde, salami, saucisson, terrine, huile (vrac)

Mercredi: 16h30-18h30

Jeudi: 14h-18h30

Vendredi: 9h-12h / 14h-18h30

Samedi: 9h-12h

www.fruitsbuhlmann.ch

PARMI LES PARFUMS ENVIRANTS ET LES COULEURS QUI DANSENT, UN VOYAGE CULINAIRE, UN FESTIN QUI ENCHANTE. BIENVENUE AU COIN DE L'AMÉRIQUE LATINE, OÙ LES SAVEURS ANCESTRALES ONT TROUVÉ LEUR RACINE DANS CHAQUE PLAT, L'HISTOIRE S'ÉPANOIT, TRADITIONS ENRACINÉES, SAGESSE QUI NOURRIT. DES MAJESTUEUSES ANDES AUX PLAGES DES CARAÏBES, DANS NOTRE RESTAURANT, UN FESTIN QUI NOUS UNIT. LES PIMENTS DU MEXIQUE, LA DOUCEUR DU BRÉSIL, LE GEVICHE PÉRUVIEN, UN DÉLICE SUBTIL. LES PATACONES DE COLOMBIE, L'ASADO ARGENTIN, UNE DANSE DE SAVEURS, UN VOYAGE SANS FIN.

LA PASSIONNÉE MARACUJA SUR DES LÈVRES ASSOIFFÉES, CACAO ANCESTRAL, SAVEURS BIENFAISÉES.

DANS CHAQUE BOUCHÉE, L'ÂME SE RÉVÈLE, UNE ÉTRENTE DE CULTURES DANS CHAQUE GAMMELLE.

AMIS, DÉGUSTEZ SANS PLUS ATTENDRE,

L'ÂME DE L'AMÉRIQUE LATINE. À CHAQUE BOUCHÉE OFFERTE.

UN CHANT À LA GASTRONOMIE DE CETTE TERRE CHÉRIE, UN FESTIN DES SENS,

BIEVENUE À LA FÊTE DE LA VIE !

LATINO
RESTAURANT & BAR

le Clos des Sources
HÔTEL*** & SPA

www.leclosdessources.com

+00.33.3.89.73.10.01
2 rue de Rodern
68590 Thannenkirch
France

*Restaurant - Pizzeria
de l'Aigle*

Entrecôte Café de Paris
Cuisine traditionnelle du terroir
Spécialités de poissons
Pâtes et Pizzas «Maison»
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16
aiglerestaurant@bluewin.ch

MIYAZAKI
SUSHI BAR RESTAURANT

📞 021 965 34 64

✉️ miyazakimontreux@gmail.com

📍 Grand Rue 60, 1820 Montreux

M. le Président

J'ouvre la discussion sur la recevabilité du postulat ainsi que le dispose l'article 102 alinéa 3 de notre règlement.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'impression que le Conseil aura tout à apprendre, des propos de notre Municipal M. Walther, car nous faisons souvent la confusion entre la motion et le postulat. La motion doit arriver sur des conclusions qui sont de la compétence du Conseil communal. Je salue la démarche de M. le Président, qui a pris les devants et je pense qu'à l'avenir, tout texte qui est une motion, pourrait être étudiée pour savoir si elle doit vraiment être retenue en tant que motion. Pour que nous ne fassions pas de confusion, la motion, au Grand Conseil peut être contraignante, mais au Conseil communal cela n'a rien à voir. Je remercie la démarche de notre Président, j'espère que nous apprendrons tous de cette situation et, que pour la suite, la commission pourra se pencher sur le fond du problème.

M. le Président

Merci M. Hess, j'apprécie vos propos, et pour ma part c'est vraiment dans le but que tout le Conseil utilise au mieux les outils qu'il a à disposition et non pas pour aller contre les propositions. Je suis heureux que vous l'ayez compris.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

9.2 Postulat de M. Jean-Marc Forclaz «Fluidifier le trafic routier pour préserver l'environnement»

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, Chers collègues,

Nous avons tous l'occasion d'observer régulièrement des colonnes de voitures stoppées pour l'une des multiples raisons décrites ci-après:

Un feu de circulation au rouge.

Un bus ou trolleybus qui s'arrête dans une station ne permettant pas de le dépasser. Un passage pour piéton.

Des potelets, pots de fleurs, autres chicanes ou largeur de chaussée insuffisante réduisant les possibilités de croisement entre deux véhicules.

Ces freinages et arrêt suivis de redémarrage des véhicules engendrent une consommation

accrue d'énergie dont l'ampleur nous échappe totalement. L'énergie n'est pas visible, c'est une entité abstraite, dont au mieux on connaît le kWh comme unité de mesure sans pouvoir visualiser ce qu'il représente.

Au retour d'un trajet routier émaillé d'un bon nombre d'arrêts qui auraient pu être évités j'ai donc décidé de calculer l'ordre de grandeur de l'énergie ainsi gaspillée.

Il s'avère assez simple de calculer l'énergie nécessaire à un véhicule pour se relancer à 50 km/h après un arrêt, cet élan à retrouver s'appelle l'énergie cinétique et se calcule simplement par la formule $E = (mv^2)/2$, m étant la masse de la voiture en kg et v la vitesse à atteindre exprimée en m/s.

La quantité d'énergie en jeu est énorme, et m'a donc décidé à présenter ce postulat.

Les résultats qui s'expriment en joules que l'on peut traduire en kWh restent difficiles à matérialiser et dans le tableau de calcul faisant partie intégrante de ce postulat, deux «unités» de comparaison qui permettent de se représenter cette énergie sont utilisées, en l'occurrence:

- 2) La distance que pourrait parcourir le véhicule à vitesse constante de 50 km/h en consommant la même énergie que celle utilisée pour se relancer après un arrêt.
- 3) L'énergie électrique quotidienne consommée par une famille de 4 personnes vivant en appartement (sans le chauffage)

L'énergie nécessaire à relancer un véhicule à 50 km/h après un arrêt, correspond à:

- 1) 600m parcours à vitesse constante de 50 Km/h pour une voiture ou un utilitaire et à 1070 m pour un camion ou bus.
- 2) 30 démarrages de voiture ou 16 d'un véhicule utilitaire ou encore 2,4 d'un camion ou bus correspondent à l'énergie électrique consommée par jour par une famille de 4 personnes.

Afin de se faire une idée de l'ordre de grandeur des énergies en jeu sur l'ensemble de la commune il convient de tenir compte de la densité du trafic. A titre d'exemple si l'on prend la densité moyenne du trafic routier sur la Grand-Rue, soit 12'100 véhicules/jour, selon comptage cantonal «Cartoriviera», en admettant après déduction des trolleybus, 91 % de voitures, 5 % d'utilitaires et 4 % de bus non électriques et camions, sur cet axe un seul arrêt par jour de chacun des véhicules de chaque catégorie correspond à:

- 1) 6623 km parcourus par une voiture à 50 km/h 356 km parcourus par un utilitaire à 50 km/h
506 km parcourus par un camion ou bus non électrique à 50 km/h
- 2) la consommation quotidienne électrique de 600 familles de 4 personnes soit 2400 habitants.

A cela il conviendrait d'ajouter l'effet de la concentration du trafic provoqué par les nombreux arrêts et les bouchons qu'ils provoquent. La vitesse moyenne de parcours s'affondre, la distance de sécurité entre les véhicules diminue

(env. 15 mètres à 30 km/h et 28 mètres à 50 km/h) ce sont donc plus du double de véhicules qui se trouvent simultanément en ville.

La consommation optimale de carburant d'un véhicule se situe à une vitesse stabilisée entre 60 et 70 Km/h sans accélération en passant la 4ème ou 5ème vitesse, soit un régime moteur bas pour un rendement du moteur proche de son optimum soit au maximum 35 %, en revanche ce rendement tombe à 15 % à faible vitesse, lorsque des rapports de vitesse plus courts sont engagés, 1ère et 2ème vitesse.

Les entraves au trafic et les variations constantes de vitesse qu'elles engendrent, sont donc une aberration écologique et une source énorme mais totalement ignorée et sous-estimée en matière de:

- gaspillage énergétique
- réchauffement de l'air ambiant car à basse vitesse environ 85 % de l'énergie des moteurs est perdue sous forme de chaleur
- augmentation des émissions nocives de CO₂, gaz à effet de serre (NOx) et particules fines

A titre d'exemple et de manière non exhaustive les mesures suivantes permettraient de réduire drastiquement ces nuisances:

Arrêts de bus:

Choix d'emplacements et d'aménagements ne bloquant pas ou le moins possible le trafic

Feux de signalisation:

Optimisation des cycles, réduction du temps d'attente des voitures. Coordination des réglages des feux successifs pour éviter des arrêts multiples, signalisation «intelligente» cad avec détection des flux de trafic pour réduire au minimum le temps d'arrêt, mise hors service de la signalisation non indispensable du point de vue de la sécurité lorsque le trafic est faible (par ex. en soirée)

Passages piétons:

Choix d'emplacements permettant de les intégrer dans la signalisation optimisée des carrefours, pour les passages isolés les plus fréquentés pose de feux pour les piétons afin de regrouper les traversées de ces derniers et limiter ainsi le nombre de véhicules devant s'arrêter. Passages sur ou sous la route. Campagne d'information publique incitant les citoyens à tenir compte du trafic en s'approchant d'un passage piéton non équipé de feux. Jeter un coup d'œil au trafic avant de s'approcher d'un passage permet souvent d'éviter l'arrêt de nombreux véhicules.

Obstacles à la fluidité du trafic:

Éliminer toute forme d'obstacles à la circulation non indispensables du point de vue de la sécurité. Maintenir la largeur des routes partout où cela est possible pour faciliter les croisements avec les autres véhicules.

Les calculs de ce postulat ne portent que sur l'axe de la Grand-Rue, en extrapolant sur l'ensemble des véhicules circulants sur toutes les routes du territoire de la commune, l'ordre de grandeur de l'énergie que l'on pourrait économiser correspondrait pour le moins à 25 % de la consommation électrique domestique quotidien

Calcul de l'énergie cinétique selon la formule E = mv²/2

	essence Voiture	diesel Utilitaire	diesel cam. Bus	Unité	Source	Trafic quotidien de véhicules à l'avenue du Casino	Trolleybus à déduire			Nb	5
							% voitures	% Utilitaires	% Cam./bus		
Vitesse en km/h	50	50	50	km/h		Nombre de véhicules par type	91%	5%	4%	%	6
Vitesse en m/s	13,89	13,89	13,89	m/s		Nombre de kwh d'énergie essence/diesel consommés pour un redémarrage de chaque véhicules à l'avenue du Casino	10814	594	475	Nb	
Masse du véhicule en Tonnes	1,60	3,00	20,00	Tonnes		Total en kwh pour un arrêt du trafic par jour sur l'avenue du Casino	3091	318	1698	km	
Masse du véhicule en kg	1600	3000	20000	kg			5107			kWh	
Energie cinétique en joule	154321	289352	1929012	joule		Equivalence en consommation électrique Journalière d'une famille de 4 personnes pour un arrêt par véhicule sur la Grand Rue	601,3			Famille 4 personnes	
Energie cinétique en kilojoule	154	289	1929	kjoule							
1 kWh = 3600 kIojoules	3600	3600	3600								
Energie cinétique à développer en kWh	0,04	0,08	0,54	kWh							
Rendement d'un moteur à essence/diesel en ville	15%	15%	15%	%							
15%	15%	15%	%								
Energie du moteur en kWh pour un redémarrage	0,29	0,54	3,57	kWh							
Consummation électrique moy annuelle 4 personnes en appartement en kWh	3100	3100	3100	kWh		Equivalent km que pourrait parcourir un véhicule de cette catégorie avec l'énergie d'une relance de 0 à 50 km/h	6623	356	506		
Consummation électrique moyenne journalière 4 personnes en appartement en kWh	8,49	8,49	8,49	kWh							
Nombre de redémarrage correspondant à la consommation quotidienne d'électricité d'un ménage de 4 personnes	29,72	15,85	2,38	Nb		Sources de données					
Equivalent km parcouru à 50 km/h sans arrêt pour compenser l'énergie cinétique						1 https://convertlive.com/fr/u/convert/kilojoules/a/kilowatt-heures#3600					
Energies contenue dans un litre d'essence/diesel en joules	33600000	40300000	40300000	joule		2 https://www.ipenergiesnouvelles.fr/enjeux-et-prospective/decryptages/transports/les-vehicules/					
Energies contenue dans un litre d'essence/diesel en kjoules	33600	40300	40300	kjoule		3 Office fédéral de la statistique					
Energies contenue dans un litre d'essence ou de diesel en kWh	9,33	11,19	11,19	kWh		4 https://fr.wikipedia.org/wiki/Carburant					
Consommation en l/100 km	5,00	8,00	30,00	l/100 km		5 Répartition voiture camion sur base de comptages ASR à la Grand-Rue					
Energie essence/diesel consommée pour parcourir 100 km en kWh	46,67	89,56	335,83	Kwh		6 Cartoriviera, comptage cantonal					
Energie en kWh consommée pour parcourir 1 km à 50 km/h sans arrêt	0,47	0,90	3,36	Kwh		Pour la consommation de carburant en fonction de la vitesse se référer "extract-bm2584_TechniquesDeLIngénieur.pdf"					
Un redémarrage correspond à la distance suivante en m à vitesse constante de 50 km/h	612,38	598,33	1063,70	m		Nécessite un abonnement					

dienne de tous les habitants de notre commune, soit plus de 6000 personnes... pour un seul arrêt évité par chaque véhicule, sans même tenir compte des effets pervers de la concentration du trafic en cas de bouchons...

Par le dépôt de ce postulat, je demande à la Municipalité de procéder pour tous les domaines de sa compétence, à une étude visant à:

- améliorer la fluidité du trafic sur l'ensemble du réseau communal pour réduire la consommation énergétique et les émissions nocives pour les riverains.
- étudier toutes les pistes qui lui permettraient d'agir dans le même sens auprès de ses partenaires.

Il est urgent d'agir, d'énormes économies d'énergie potentielles sont sous nos yeux.

Je demande que ce postulat soit envoyé en commission pour examen Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président

J'ouvre la discussion sur la recevabilité du postulat ainsi que le dispose l'article 102 alinéa 3de notre règlement.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

10 INTERPELLATIONS**10.1 Réponse à l'interpellation de M. Arnaud Grand intitulée «recrutement du nouveau chef de service de l'urbanisme».**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10.2 Interpellation de Mme Stefania La Spada «Bien-être dans les préaux des écoles de Montreux: un oubli?»**Mme Stefania La Spada (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En tant que conseillère communale de Montreux et parent engagé pour la sécurité et le bien-être des enfants, je souhaite revenir sur le sujet déjà discuté dans le préavis No 08/2019 en réponse au postulat de notre collègue M. Yann Krebs, intitulé «Pour valoriser nos parcs, préaux d'école et squares et autres espaces publics afin de permettre une densification urbaine harmonieuse».

Comme mentionné dans le même postulat, de nombreux établissements scolaires situés sur le territoire communal sont dépourvus de couverts permettant d'abriter les élèves, en cas d'intempérie, pendant les récréations.

Je souhaite souligner le besoin d'abris adéquats pour les enfants lors de leur arrivée à l'école, notamment les jours de pluie, où ils

sont souvent exposés aux intempéries en attendant l'ouverture des portes.

Le préavis No 08/2019, qui proposait des couverts pour l'ensemble des préaux, a été refusé par ce Conseil Communal pour des raisons esthétiques, bien que discutables au regard des coûts d'investissement proposés, ainsi que pour des raisons pratiques vis-à-vis des exigences des manifestations des villages.

Face à cette situation, je pose à la Municipalité les questions suivantes:

- Un projet est-il en cours pour améliorer les préaux scolaires, comme cela vous avait été demandé en 2019 par ce Conseil?
- Si oui, quel est l'état d'avancement de ce projet?
- Si non, la Municipalité a-t-elle l'intention d'intervenir dans les plus brefs délais afin de régulariser cette situation?

Je vous prie de noter qu'il est essentiel de garantir la sécurité et le bien-être des enfants tout au long de la durée des heures scolaires. Il est de notre devoir de leur fournir un environnement sûr et protecteur en tout moment.

Je vous remercie de votre attention et de vos actions futures sur cette question.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais être bref dans mes réponses. Je souhaite rappeler, concernant le préavis refusé par le Conseil communal, que selon la Municipalité le refus s'expliquait plus pour des questions financières et d'intérêts que juste

pour des raisons esthétiques. Comme nous avions eu l'occasion de l'expliquer à l'époque, toutes autres manières pour créer des couverts coûtaient bien plus cher et c'est pour cela que la Municipalité n'est pas revenue avec de nouveaux projets.

Néanmoins la Municipalité est soucieuse de la qualité des préaux scolaires et c'est pour cela qu'elle est en contact régulier avec les établissements scolaires pour savoir ce qui peut être prioritairement amélioré. Il est, par exemple, jugé plus utile de refaire certains revêtements ou de prendre des mesures de sécurisation.

Actuellement il n'y a aucune demande du côté des établissements scolaires pour ces préaux ou ces couverts. La Municipalité n'a, de ce fait, pas mis ce point dans ses priorités, par contre, elle travaille activement, par exemple, à étudier la végétalisation des préaux comme vous l'avez demandé en prenant en considération une motion dans ce sens.

- *Un projet est-il en cours pour améliorer les préaux scolaires, comme cela vous avait été demandé en 2019 par ce conseil?*

Oui, des projets d'amélioration des préaux sont en cours, avec des mesures de sécurisation ponctuelle de certains préaux et essentiellement avec des projets de végétalisation. Un projet pilote est à l'étude à Chailly. Par contre, il n'y a pas de projets pour équiper l'ensemble des préaux de couverts.

- *Si oui, quel est l'état d'avancement de ce projet?*
- *Si non, la Municipalité a-t-elle l'intention d'intervenir dans les plus brefs délais afin de régulariser cette situation?*

Actuellement il n'y a pas de projet de couverture des préaux à l'étude, sauf évidemment pour les nouveaux préaux, par exemple pour l'extension scolaire de la rue de la gare, qui lui sera aménagé avec des couverts intégrés dans les bâtiments.

J'espère ainsi avoir répondu aux questions de l'interpellatrice.

Mme Stefania La Spada (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour vos réponses, mais le problème persiste, car il y a des préaux scolaires qui sont ouverts et quand il pleut, les enfants doivent attendre sous la pluie, car les parapluies sont interdits, avant de pouvoir rentrer dans l'établissement scolaire. Je pense que de toute façon il faut trouver une solution.

10.3 Interpellation de Mme Claudine Borloz «Modification de la réglementation de la zone de stationnement au droit de la rue des Vergers 2 à Clarens»

Mme Claudine Borloz (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, Le problème du manque de places de parage au centre de Clarens n'est pas nouveau.

Pourtant, je constate, ainsi que les riverains habitant le quartier concerné, que la réglementation de la zone de stationnement au droit de la rue des Vergers 2 à Clarens a été modifiée récemment.

La durée de parage autorisée a été réduite à 15 minutes du lundi au samedi de 07 à 19 heures, alors qu'elle était de 3 heures auparavant. Le stationnement reste libre le dimanche et les jours fériés selon les indications du nouveau panneau posé.

Cette modification semble peu opportune vu que la dépose des enfants se fait la plupart du temps à deux pas des cases de stationnement, directement devant la porte de la garderie. En cherchant une place le mercredi 20 mars 2024 vers 13 h 45, j'ai constaté qu'il n'y avait qu'un seul véhicule stationné, ainsi que vous pouvez l'observer sur la photo à l'écran.



Je me permets de poser les questions suivantes:

1. Pour quelle raison la durée de stationnement a-t-elle été réduite à 15 minutes?
2. Pour quelle raison l'utilisation du macaron de parage n'est-elle plus autorisée?
3. Cette zone modifiée est-elle prévue en tant que dispositif de dépose pour la garderie sise au numéro 4 de la rue des Vergers ou pour la pharmacie Gambetta sise au numéro 11?
4. Pour quels usagers est finalement prévue cette zone de stationnement?
5. Un retour à la situation antérieure est-il envisageable?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame l'interpellatrice,

Nous avons bien reçu votre interpellation et nous vous répondons oralement comme suit. Les modifications de régime dont vous parlez font suite à une demande de la FACEME, qui a emménagé en 2023 dans ses nouveaux locaux à la Rue des Vergers à Clarens.

Ceci pour disposer de places de stationnements de courtes durées afin que les parents qui viennent poser ou reprendre leur enfant à la crèche bénéficient de places de parcs.

Le régime choisi est celui du stationnement de courte durée de 15 minutes, avec les caractéristiques suivantes.

- Les 5 places publiques restent à disposition du public sans privatisation de certaines au profit de la FACEME.

- Les places de stationnement sont limitées à 15 minutes du lundi au samedi, de 7 h 00 à 19 h 00; ceci permet aux parents déposant leur enfant au centre d'accueil de disposer de 15 minutes et cela offre aussi aux clients du secteur Gambetta de disposer de places de courte durée.

- Le libre stationnement durant la nuit ainsi que les dimanches et jours fériés permet aux habitants de conserver une offre de stationnement de longue durée.

Ainsi nous répondons comme suit à vos 5 questions:

1. *Pour quelle raison la durée de stationnement a-t-elle été réduite à 15 minutes?*
Comme expliqué précédemment, cela fait suite à une demande de la FACEME.
2. *Pour quelle raison l'utilisation du macaron de parage n'est-elle plus autorisée?*
Un stationnement longue durée prévu pour les autorisations de macaron entraînerait une occupation trop importante des places, au détriment des usagers de la garderie que nous avons souhaité privilégier.
3. *Cette zone modifiée est-elle prévue en tant que dispositif de dépose pour la garderie sise au numéro 4 de la rue des Vergers ou pour la pharmacie Gambetta sise au numéro 11?*
4. *Pour quels usagers est finalement prévue cette zone de stationnement?*

La zone de stationnement courte durée peut être utilisée par tout automobiliste qui respecte la signalisation ad hoc. La clientèle des commerces peut également en bénéficier.

5. *Un retour à la situation antérieure est-il envisageable?*

Nous n'envisageons pas de modification du concept qui vient de vous être exposé. Nous estimons ainsi avoir répondu à la présente interpellation.

Mme Claudine Borloz (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour votre réponse, mais est-il nécessaire de bloquer 5 places de parcs pour une dépose?

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

C'est une évaluation qui a été faite avec la FACEME: c'est une solution de compromis qui permet à la fois de répondre aux besoins de la Fondation, mais également à ceux des commerces locaux, ceci tout en maintenant une disponibilité des places assez importante pour les habitants du secteur.

Mme Claudine Borloz remercie M. Chiaradia pour ses réponses.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Il est 22 h 44, la séance est levée.

Pharmacie Holistique

Votre pharmacie de proximité du quartier des Planches à Montreux

Pharmacie indépendante spécialisée en médecines naturelles

P  G 



Consultation en Homéopathie
Et Micro-nutrition
Préparations personnalisées

Livraison gratuite



Avenue des Planches 22c, 1820 Montreux
021 963 10 35, info@pharmacie-holistique.ch



« Une agence immobilière professionnelle, expérimentée et proche de ses clients »

1820 Montreux - Grand-Rue 98 - +41 21 962 70 50 - info@cgs-immobilier.ch

Bienvenue chez vous! www.cgs-immobilier.ch

J • PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS

F asero Sàrl

Avenue du Midi 2
1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03
Natel 079 447 28 02
jfasero@hotmail.com
www.jfasero.ch

Agence de Montreux
Grand'Rue 3, 1820 Montreux
T 021 965 30 45
www.vaudoise.ch



Clin d'

EXOTIQUE
Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis,
Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe
à votre service!



Grand-Rue 16
021 963 43 10
info@exotique-montreux.ch

GRiviera Bâches Sàrl

Sellerie auto,
moto, bateaux,
Stores toiles,
NOUVEAU:
Shop Nautic,
accessoires divers

Z.I. La Foge G – Rte des Châtaigniers 19 – 1815 Clarens-Chailly
079 797 63 40 info@gr-sellerie-bache.ch

IDEAL LINE

Le Centre IDEAL LINE MONTREUX offre un concept unique

Nous répondons au besoin naturel de chacun de rester jeune, plus mince et en forme.
Les traitements IDEAL LINE personnalisés s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes ainsi qu'aux juniors pour lesquels nous avons des programmes adaptés, dès l'adolescence.

★ PROGRAMMES Perte de POIDS avec notre capsule amincissante « Cocoon »
Différents programmes minceur vous permettent de perdre autant de kilos que vous le souhaitez.
Le Cocoon stimule le métabolisme, les résultats sont visibles séance après séance et durables dans le temps.

★ PROGRAMMES Mincir zones par zones avec la CRYOLIPOLYSE
Effet Liposuction, sans inconvenients post opératoires. Elimination des graisses par Cristallisation à basse température et Electrostimulation qui raffermit la peau.

★ PROGRAMMES ANTI-CELLULITE Liftants ANTI AGE Visage et Corps
INDIBA Thérapie (Exclusivité Vaud)
(Visage, Corps et Cheveux Nouveauté)
STRAVAX Stretching Cellulaire
Techniques basées sur la régénération cellulaire. Sans douleurs
Action Minceur, Fermeté, Detox






300 CHF
A faire valoir jusqu'au 30.07.2024 sur tous les traitements (sur présentation de ce coupon)

IDEAL LINE MONTREUX Av Planches 20, 1820 Montreux Tél : 021 532 22 22

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 30 avril 2024 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.

Présences: 91 sur 100 conseillères et conseillers sont présents.

Absences excusées: Mmes Ruth Bär, Geneviève Brunner, Elisabeth Wermelinger et MM. Nicolas Büchler, Emmanuel Gétaz, Vincent Haldi, Olivier Mark, Benoît Ruchet.

Absences non excusées: M. Cédric Marsens.

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2024

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024, y a-t-il des demandes de modifications? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité (1 abstention).

2 ASSERMENTATION

2.1 De M. Claude Byrde, en remplacement de M. Dario Guarnaccia (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 19 h 00 afin de valider l'élection de M. Claude Byrde, en remplacement de M. Dario Guarnaccia (PLR), démissionnaire.

Ainsi que le dispose notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de ce nouveau membre élu. J'invite M. Claude Byrde à me rejoindre devant le pupitre et toute l'assemblée à se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute: JE LE PROMETS!

Lecture du serment.

M. Claude Byrde est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection sous les applaudissements. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

Applaudissements de l'assemblée.

3 NOMINATION

Néant.

4 CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai reçu différents courriers adressés à l'attention du Conseil communal ou de son Président.

- 1) Un courrier à transmettre au conseil communal pour information.

Il s'agit d'une invitation de l'ARMOUP – l'association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique - à la 6e journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique (JRCLUP) qui aura lieu le jeudi 23 mai prochain de 08 h à 15 h 15 à La Tour-de-Peilz à la salle des Remparts.

Je vous rends attentifs au fait que le délai d'inscription est fixé au 15 mai 2024 et qu'une finance d'inscription de 200 fr. vous est demandée par les organisateurs. L'événement est ouvert à toute personne intéressée par les questions liées au logement.

Ce courrier sera disponible auprès de notre secrétaire dans sa forme intégrale. Par souci d'économie de moyens, il ne sera pas annexé au PV de cette séance dans sa version papier.

- 2) Un courrier électronique daté du 15 avril 2024 de démission de M. Dario Guarnaccia.

5 COMMUNICATION DU BUREAU

M. le Président

Le Bureau du Conseil communal souhaite informer le Conseil communal à propos de la situation de Monsieur le conseiller communal Cédric Marsens, membre du parti POP Vaud et siégeant avec le groupe PS.

Selon toute vraisemblance, M. Marsens a quitté la commune de Montreux. Son absence, non excusée à nos deux dernières séances, tend à confirmer cet état de fait. Conformément à ses déclarations que j'ai pu recueillir lors d'un échange, son changement d'adresse sera officiellement enregistré le 3 mai 2024.

En tant que président du Conseil communal, j'ai suivi cette affaire avec mon Bureau et échangé à ce sujet avec le service du registre civique de la commune. À ce jour, nous n'avons reçu ni lettre de démission de la part de M. Marsens, ni notification de départ de la part de l'administration générale. Par conséquent, je ne suis pas en mesure d'appliquer l'article 4 de notre Règlement du Conseil communal (RCC) qui dispose que:

«Art. 4 Qualité d'électeur

Les membres du Conseil doivent être des électeurs au sens de l'art. 5 LEDP. S'ils perdent la qualité d'électeurs dans la Commune, ils sont réputés démissionnaires. La démission est effective à compter du jour où l'intéressé est radié du registre des électeurs.»

J'attends donc une confirmation écrite du service du registre civique indiquant que M. Marsens ne fait plus partie du registre des électeurs. Une fois cette preuve obtenue, le Bureau du Conseil communal lancera le processus de suppléance de son siège.

Je précise que le groupe PS n'a aucune démarche particulière à entreprendre dans cette affaire. La procédure de suppléance sera menée conformément aux dispositions des articles 108, 84 et 85 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Vu que la liste des candidats déposée par le Parti Socialiste de Montreux, lors des élections communales générales du 7 mars 2021 n'est pas épuisée, aucune élection par cooptation ou élection complémentaire ne sera nécessaire.

Le prochain suppléant pour le groupe PS est M. Alain Delseth (liste POP apparentée au PS) de

Tavel. Pour autant que toutes les conditions prévues par la LEDP soient réunies, nous procéderons à l'assermentation de M. Delseth lors de notre prochaine séance du 15 mai 2024.

Le Bureau du Conseil communal prie le Conseil communal de prendre acte de la présente communication.

6 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Néant.

7 RAPPORT DES COMMISSIONS AD HOC

7.1 Sur le préavis no 04/2024 relatif à la convention de fusion entre les Communes de Montreux et Veytaux (Rapp. M. Olivier Müller).

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est un projet de convention de fusion qu'il faut accepter ou refuser.

Je propose à M. le Président la démarche suivante, ouvrir la discussion générale et ensuite d'ouvrir la discussion article par article pour ensuite passer au vote final.

M. le Président

Effectivement, vu qu'il s'agit d'une convention avec un seul point de conclusion proposant de l'accepter ou de la refuser, nous passerons en discussion générale les articles de la convention qui se trouvent dans le préavis, et s'il n'y a pas de demande de parole nous passerons au point suivant jusqu'à épouser les articles de la convention. Cette manière de procéder convient-elle à tout le monde ou quelqu'un a-t-il une remarque à formuler?

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Les Vert-e-s de Montreux accepteront la convention de fusion entre les communes de Montreux et Veytaux telle que présentée dans le préavis municipal y relativ. En effet, nous sommes d'accord que ce texte répond favorablement à la demande du peuple veytausiens, formulée par voie d'initiative populaire en 2018, et qu'il constitue une base adéquate pour une potentielle fusion entre nos deux communes.

Nous tenons par ailleurs à remercier notre Municipalité, ainsi que les chef-fe-s de service et employé-e-s communaux ayant fait partie des différents groupes de travail, pour le temps et l'énergie qu'ils et elles ont investi ces derniers mois avec leurs homologues veytausiens dans le processus d'élaboration de la convention de fusion. Nous remercions également M. Curchod, délégué cantonal aux fusions de communes, pour sa disponibilité et ses explications d'une grande clarté.

Je vous encourage ainsi, chers et chères collègues, à soutenir cette convention de fusion, afin que les citoyennes et citoyens des deux

communes puissent se positionner sur la fusion lors de la votation populaire prévue le 22 septembre prochain.

Je vous remercie de votre attention.

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

C'est un moment historique pour les communes de Veytaux et de Montreux. Une nouvelle commune verra-t-elle le jour? Le groupe Montreux Libre l'espère sincèrement, un oui de notre Conseil ce soir, ainsi qu'un oui de nos collègues qui se réunissent à quelques kilomètres d'ici ouvrira la voie à une décision par la population. Uni déjà avec nos voisins avec 26 conventions qui existent entre Montreux et Veytaux, mais bien sûr comme dans tous les mariages il y a aussi des incertitudes. A titre personnel je comprends les préoccupations exprimées par nos voisins, quel avenir pour un village de 800 habitants dans une grande commune de plus de 26'000 habitants?

Moi-même montreusien d'adoption, j'habite dans un village de 900 habitants à Brent, comme beaucoup d'autres villages de notre commune, il a su garder son identité tout en étant fier de faire partie de cette belle commune de Montreux. Ce soir le groupe Montreux Libre dit oui et nous espérons que ce mariage aura lieu.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Il est venu le temps de prendre la décision politique de repousser nos frontières communales au sud-ouest, le groupe PLR soutient à une quasi-unanimité la convention de fusion avec la commune de Veytaux, par cette prise de position nous souhaitons avant tout donner le mot de la fin aux populations de nos deux communes. Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont œuvré à l'élaboration de la convention de fusion, le comité de pilotage fusion, M. Curchod délégué cantonal aux fusions de communes, les Municipalités de Veytaux et de Montreux, ainsi que leurs différents services pour le travail effectué avec soin et professionnalisme. Pardonnez-moi pour le changement de casquette qui ne devrait pas intervenir au Conseil communal, mais étant fortement engagé dans la vie associative de mon village de cœur, ce depuis bien quelques années déjà, je sais et je comprends l'importance du sentiment d'appartenance à un lieu, à un village, à une communauté.

Je sais aussi d'expérience que ce sentiment d'appartenance peut s'épanouir en chacune et un chacun sans qu'il ne doive obligatoirement être lié à une frontière communale. Ainsi, si nos deux Conseils communaux, puis les populations de nos deux communes le veulent, les habitants du beau village de Veytaux seront certes des citoyens montreusiens, mais avant tout des habitants de Veytaux reconnus et respectés dans leur identité et dans leur sentiment d'appartenance, il en est ainsi pour les habitants de Chailly, de Brent, de Chernex, des Avants, de Tavel, de Glion, de Caux etc. et Veytaux ne fera pas exception à cette réalité que vivent nos citoyens montreusiens depuis toujours.

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Nous remercions les Municipales et Municipaux de Montreux et Veytaux de nous avoir soumis cette convention qui présente les modalités respectueuses d'une nouvelle commune qui naîtra de la fusion sans effacer les identités. En effet, nos deux communes possèdent déjà de nombreuses conventions et prestations communes. D'ailleurs, l'un des points fondamentaux de cette convention est qu'elle prévoit de conserver l'entier du personnel communal veytausien dans l'organisation de l'administration publique de la future commune.

Du côté de Montreux, la commission s'est bien déroulée et les conclusions du rapport seront soutenues unanimement par le groupe socialiste.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président passe à la revue des articles de la convention de fusion.

- Article 1 - Principe et entrée en vigueur
- Article 2 - Nom
- Article 3 - Armoiries
- Article 4 - Bourgeoisie
- Article 5 - Transfert des actifs et passifs
- Article 6 - Transfert des droits et des obligations
- Article 7 - Autorités communales
- Article 8 - Election du conseil communal, de la municipalité et de la syndique ou du syndic
- Article 9 - Vacances de sièges au conseil communal et à la municipalité
- Article 10 - Siège administratif
- Article 11 - Bureau électoral
- Article 12 - Archives
- Article 13 - Cimetières
- Article 14 - Salles, installations communales et soutien aux associations locales
- Article 15 - Domaines communaux
- Article 16 - Personnel
- Article 17 - Budget et Comptes
- Article 18 - Arrêté d'imposition
- Article 19 - Investissements
- Article 20 - Réglements communaux et taxes
- Article 21 - Pouvoirs
- Article 22 - Incitation financière cantonale
- Article 23 - Procédure

M. le Président ouvre la discussion sur chacun des articles ci-dessus. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président

Le Conseil communal de Montreux est prêt à entendre les conclusions du rapport et serait prêt à voter, je vais cependant patienter quelques minutes et contacter le Conseil communal de Veytaux pour savoir où ils en sont. S'ils ont avancé dans leur ordre du jour et que le vote est prêt, il débutera à 20 h 40, et dans le cas contraire, je proposerai une suspension de séance jusqu'à 21 h 00. Vous serez libres de vous déplacer dans les espaces du collège, mais pas trop loin s'il vous plaît. Les membres du bureau du Conseil, sous la coordination du 1er vice-président, veilleront à vous rappeler à temps afin que le vote puisse avoir lieu simultanément.

Renseignements pris, le Conseil de Veytaux débute seulement à ce moment-là le traitement du préavis.

M. le Président propose de passer en revue les points suivants de l'ordre du jour en attendant le retour d'information du Président du Conseil communal de Veytaux.

Les points sont finalement traités dans l'ordre suivant: 10 Interpellations, 7.2 préavis 02/2024, 8 Préavis de la Municipalité, 9 Postulats, motions et propositions.

M. le Président ayant terminé le traitement de tous les autres points de l'ordre du jour, la séance est suspendue à 21 h 00. Les débats reprennent à 21 h 17.

M. le Président

Le Président du Conseil de Veytaux m'a annoncé que le vote à bulletin secret a été demandé et validé, le vote doit être lancé de leur côté, j'attends un retour du Président pour m'indiquer si le comptage des votes est prêt du côté de Veytaux, et à ce moment-là nous lancerons le vote.

Je demande au président-rapporteur de lire les conclusions du préavis.

M. Olivier Müller (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 04/2024 de la Municipalité du 9 février 2024 au Conseil communal relatif à la convention de fusion des Communes de Montreux et Veytaux,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accepter la convention de fusion signée par les Municipalités de Montreux et Veytaux, telle que remise avec le présent préavis.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 89 OUI, 1 NON, 0 ABS-
TENTION.**

Le Conseil communal de Veytaux accepte au vote à bulletin secret par 25 OUI, 8 NON et 1 BULLETIN BLANC.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président indique que le processus continue et que la population votera le 22 septembre 2024, il remercie le Président du Conseil de Veytaux pour sa collaboration.

7.2 Sur le préavis no 02/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 196'709.- TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action biodiversité urbains de Montreux (Rapp. Mme Susanne Lauber Fürst).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierangelo Rothenbühler (VER)

Monsieur le Président, Chers membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Tout comme le climat, la biodiversité est indispensable à la vie et se trouve au cœur des préoccupations vertes depuis des années. Ainsi, nous nous réjouissons de la proposition de la Municipalité d'élaborer une stratégie et un plan d'action biodiversité et nous sommes heureux de constater un soutien unanime de la commission à ce sujet.

Nous espérons que l'élaboration de la stratégie et du plan par le bureau mandaté se fera en consultant les acteurs expérimentés du terrain tels que le Centre de Coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris, la station ornithologique suisse, le Parc Naturel Gruyère-Pays d'Enhaut et le Canton.

De plus, nous resterons attentifs au contenu de la stratégie et du plan d'action biodiversité une fois présentés et nous continuerons de nous engager pour que le plan proposé soit ambitieux, afin qu'il soit à la hauteur de l'enjeu du déclin de la biodiversité qui est en cours. Au nom des Vert-e-s, je vous encourage vivement à soutenir ce préavis. Merci pour votre attention.

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre soutient à l'unanimité le préavis qui permettra d'élaborer la stratégie et le plan d'action pour la biodiversité urbaine à Montreux. En effet la zone urbaine de Montreux est riche en biodiversité, mais il est crucial de mieux comprendre comment la protéger et l'améliorer. L'approche de la Municipalité et du service des espaces publics est convaincante, le rapport d'activité de la phase pilote Chernex-Vernex réalisée par le bureau d'étude montreusien Hintermann & Weber montre que nos autorités adoptent une approche pratique et pragmatique. Nous sommes impatients de voir la suite de ce projet. Chères et chers collègues, nous vous invitons à accepter ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 02/2024 de la Municipalité du 2 février 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 196'709.- TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action biodiversité de Montreux

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à élaborer la stratégie et le plan d'action biodiversité de Montreux, comme décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 196'709.- TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché;
5. de comptabiliser les dépenses d'investissement dans des comptes de bilan 9149;
6. de transférer et clôturer le compte d'attente 9139.124 «Projet pilote plan d'action biodiversité» et «Mandat d'accompagnement pour l'appel d'offres de la stratégie et du plan d'action biodiversité»;
7. d'amortir chaque année les dépenses par le compte 440.3329;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 85 OUI, 2 NON, 2 ABS-TENTIONS.

8 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

Néant.

9 POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS

M. le Président

Je remercie toutes celles et ceux qui ont renoncé à déposer leur projet dans le but d'alléger l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

Afin que le Bureau du Conseil puisse préviser la recevabilité des propositions en conformité avec notre règlement, je demande à tous ceux qui comptent déposer un objet à développer lors de notre prochaine séance du 15 mai 2024 de m'en faire parvenir une copie finalisée au moins une semaine auparavant. À défaut, la proposition sera traitée lors de la séance suivante, à moins que le Conseil ne décide de l'urgence ainsi que le prévoit l'alinea 2 de l'article 102 de notre règlement.

Art. 102 Procédure – Dépôt

2 La proposition est développée séance tenante ou mise à l'ordre du jour de la prochaine séance, à moins que l'assemblée n'en décide autrement pour cause d'urgence.

Le but est de pouvoir consulter et se concerter avec le bureau du Conseil concernant la recevabilité des projets et de pouvoir faire participer le Conseil aux projets que tous les groupes déposent. Je pense que c'est plus constructif que d'avoir le développement une minute avant de se décider si on le soutient ou pas. Comme dit, si vous décidez de traiter en urgence la proposition d'un collègue, vous avez toujours la souveraineté et le pouvoir de le faire. Je mets à l'essai cette manière de faire qui correspond aux fiches que je vous ai envoyées relatives aux recommandations de la DGAIC. Ce Conseil est souverain et aura toujours le dernier concernant le traitement des objets. Je suis là pour coordonner et servir cette assemblée.

Je vous remercie de prendre note de ce qui précède.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas si la discussion est ouverte, mais j'ai une question sur ce que vous venez de dire. En gros, nous devons déposer des projets finalisés avant que nous ayons eu nos séances de groupe? Sinon la proposition sera traitée et développée au prochain Conseil ou nous devrons voter l'urgence pour chaque proposition.

M. le Président

Avec cette manière de travailler, le bureau du Conseil ne reçoit pas, en général, la proposition, et ne peut donc pas préviser. Or la loi sur les communes le prévoit. Nous arrivons tout le temps en séance avec des projets que seuls les groupes qui déposent connaissent, qui sont lus juste avant que le Conseil décide de les renvoyer en commission ou pas. La plupart du temps cela finit en commission car 5 personnes parmi le groupe qui dépose vont toujours. Je pense que nous aurions tout à gagner en finalisant les projets, et non pas forcément en les déposant juste après la séance de groupe. Les projets se développent aussi entre les séances pour certains, nous en avons eu qui ont été déposés un mois avant ou après une séance pour ceux dont le contenu n'était pas finalisé.

M. Romain Pilloud (SOC)

En gros cela ralentit le processus de dépôt des objets d'un mois systématiquement, alors que c'est déjà actuellement long : avec le dépôt, la nomination de la commission, la commission qui se réunit et rend le rapport, nous savons comment fonctionnent les institutions dans ce Conseil, mais là nous rallongeons encore le traitement.

M. le Président

Le but n'est pas de rallonger le traitement, mais de recevoir des projets qui tiennent la route et qui auront déjà été préavisés quant à leur recevabilité et à leur faisabilité. Maintenant, si le Conseil veut faire autrement, il le fera savoir, mais j'agis en conformité avec notre règlement. Il y a toujours la voie de l'urgence, mais c'est là où nous voyons que certains projets n'ont pas forcément à être déposés en urgence. Pour ma part, je préfère participer à la proposition d'un groupe - même si ce n'est pas le mien - parce qu'il serait intéressant, et de savoir ce qui va être déposé. J'ai par exemple reçu une interpellation de la part de M. Quentin Talon (DA) hier pour la prochaine séance. Cela laisse 15 jours à la Municipalité pour lire l'interpellation, et j'enverrai une copie à tous les membres du Conseil pour que la participation soit facilitée. Ce qui n'empêche pas les groupes de déposer des objets qui sont propres à leur couleur ou sensibilité politique, évidemment.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je trouve pertinent d'essayer de mettre des garde-fous à des textes dont on s'aperçoit qu'ils sont irrecevables, depuis 2021, c'est arrivé à un groupe politique, mais exclusivement sur des motions. Je comprends la mesure d'essayer que, si un projet est accepté nous nous sommes assurés en amont de sa recevabilité, mais est-ce que ce ne serait pas pragmatique de limiter cela au projet de motion, parce que je n'arrive pas à voir un cas où, pour un postulat ou une interpellation, il y ait des problèmes de recevabilité. Cela permettrait d'alléger ces délais. M. le Président serait-il d'accord d'éventuellement cibler ces mesures uniquement aux projets de motion?

M. le Président

La proposition est intéressante, cependant il faudrait que vous m'aidez pour les postulats également, parce que, pour ceux qui prendront la présidence à ma suite, vous verrez que quand vous recevez le mercredi matin ou en fin d'après-midi trois interpellations, une motion et un postulat finalisés la veille et qui sont tous soi-disant urgents, pour vous c'est peut-être facile, mais pour moi, coordonner le tout avec le bureau du Conseil, notre secrétaire, ma vie professionnelle et privée, c'est nettement moins évident, et c'est de plus à la limite de ce que le règlement autorise en termes de processus. J'ai la compétence de décider de traiter les objets ou pas, mais je n'ai pas envie d'en abuser. Maintenant, si vous proposez de le faire pour les motions, car cela fait sens, alors je demanderai à ce Conseil une sorte d'entente pour ne pas envoyer d'objets, disons au moins 3 jours avant la séance du Conseil. J'ouvre la discussion sur cette proposition, sachant que dès le 1er juillet, le prochain Président du Conseil est libre de continuer sur la même lancée ou de vous proposer une autre manière de faire. Nous nous sommes concertés et nous sommes alignés sur le fait de vouloir traiter les recevabilités et tenter d'améliorer le processus.

Je propose de mettre un délai convenu de sept jours pour les motions et de trois jours pour tous

les autres objets, afin de permettre au bureau du Conseil de travailler au mieux.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Nous avons entendu votre proposition, vous avez entendu ce que le Conseil propose. Il y a un règlement et je pense que le bureau a toute la compétence, étant donné qu'il est représenté par des personnes de tous les partis, pour se positionner par rapport à ce qui a été dit ce soir. Il est vrai que déterminer si le texte d'une motion peut déboucher sur une décision qui est de la compétence du Conseil c'est assez pointu, par contre une interpellation voire un postulat, sont souvent plus léger et simple à traiter.

Pour ceux ayant passé par la case présidence, nous savons tous à quel point cela peut être difficile. Je propose au bureau qu'il se prononce sur la manière de faire en ayant entendu ce soir les propos des différents conseillers.

M. le Président

C'est tout à fait faisable, je lance un vote consultatif à main levée:

Qui est favorable à ce que le bureau du Conseil se prononce pour la séance de mai en proposant des délais pour le dépôt des différents objets.

La proposition est acceptée à la majorité avec 15 abstentions.

10 INTERPELLATIONS

10.1 Interpellation de Mme Antoinette Loup «Pour une équité entre tous les arts sur la Commune de Montreux».

Mme Antoinette Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Depuis le 9 novembre 2023, Montreux a rejoint 350 autres villes créatrices de l'UNESCO. Il est prévu d'intégrer la musique dans le développement urbain et de favoriser la coopération nationale et internationale de notre ville.

Lors de la séance de la commission liée à la réalisation du dossier de postulation au RVCU, la Municipalité a indiqué qu'elle devait se donner les moyens techniques et financiers pour financer la réalisation des projets liés à cette reconnaissance. Il a été précisé que le financement recherché serait principalement dans le privé et qu'il y aurait sûrement des

investissements publics. Nous nous inquiétons du financement de ce projet. Il serait regrettable que l'arbre du label musical de l'Unesco cache la forêt culturelle de Montreux si variée qui fait aussi vivre culturellement Montreux.

Dès lors nous posons les questions suivantes à la municipalité:

- Est-ce que la Municipalité a trouvé et sécurisé des investissements privés? Quels sont-ils et quelles contreparties ou bénéfices sont attendus de la part de ces investisseurs?
- Est-ce qu'un financement public des projets est prévu? Dans quel ordre de grandeur et sur quel calendrier?
- Dans quel budget un financement public sera-t-il inscrit?
- Si le financement est inscrit aux budgets culturels, est-il prévu d'augmenter ce budget culturel pour absorber cette augmentation de production culturelle afin de ne pas préférer aux subventions accordées aux autres arts (danse, théâtre, littérature, arts plastiques, etc.)?

• Si le financement est inscrit aux budgets culturels, quel arbitrage sera fait avec les investissements culturels ne rentrant pas dans le cadre de la création musicale RVCU?

- L'ensemble des structures culturelles montreusiennes (en particulier dans la musique) ont-elles été affiliées et prises en compte dans cette démarche et ce qui en découle, dans un souci de cohésion culturelle communale?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Madame l'interpellatrice, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers communaux, Chères et chers Collègues,

Je remercie tout d'abord Mme l'interpellatrice de nous avoir fourni ses questions en amont de notre séance, ce qui permet à La Municipalité d'y répondre ce soir.

En préambule, La Municipalité souhaite rappeler ici que l'inscription au réseau des Villes Créatives de l'UNESCO ne constitue pas une nouvelle politique culturelle pour notre Commune. Cette démarche est prioritairement envisagée comme un outil d'alignement stratégique en lien au projet Montreux Music Expérience qui soutient, lui-même, la vision de la Municipalité en matière de développement durable et harmonieux de notre économie touristique. Il s'agit de donner une ligne claire, fédératrice et inspirante aux acteurs concernés, en vue de développer un marketing territorial cohérent et pertinent, en lien avec l'historique et l'image de notre Commune.

Rappelons encore ici que les enjeux identifiés au travers de cette vision du développement de l'économie touristique sont notamment:

- Une gestion plus équilibrée de l'année touristique montreusienne (tourisme 4 saisons)

- Une prolongation de la durée moyenne de séjour, qui est actuellement de 1,84 nuits.

Dans cette perspective le projet Montreux Music Expérience favorise un positionnement fort de notre Commune autour de la musique, en rappelant qu'au-delà de sa portée événementielle (bien connue et exploitée) cette thématique fait également partie de l'ADN de Montreux sur le plan créatif.

La Municipalité répond comme suit aux questions de Madame l'interpellatrice:

- *Est-ce que la Municipalité a trouvé et sécurisé des investissements privés? Quels sont-ils et quelles contreparties ou bénéfices sont attendus de la part de ces investisseurs?*

A l'heure actuelle, l'état du financement des 6 projets présentés dans le dossier de candidature est le suivant:

- *sur le plan local:*

- **Réenchanter la ville**, qui vise à thématiser le domaine public: l'étude de faisabilité est en cours et devrait aboutir d'ici ce printemps, la Municipalité reviendra cette année devant le Conseil pour une demande de financement spécifique.

- **Repositionner le Musée de Montreux**: La vision stratégique du redéploiement du Musée de Montreux vers un musée du tourisme est finalisée. Le financement de l'étude de faisabilité est, quant à lui, garanti au travers d'un soutien LADE du Canton et d'une subvention communale déjà accordée dans le cadre du Fonds de soutien et de relance. Le rapport de cette étude donnera des informations plus concrètes sur la mise en œuvre et les besoins financiers.

- **Favoriser l'émergence de nouveaux talents**: La première édition des «Emergences musicales» en décembre 2023 a récolté un franc succès. Son financement est acquis au travers de la subvention habituelle en faveur de la Fondation de la Saison culturelle.

- *sur le plan international:*

- Rénovation du 2m2c: Le financement est acquis.

- Edition 2024 du MJF hors murs: L'essentiel du financement est assuré, mais la Municipalité analyse actuellement les surcouts liés aux besoins exceptionnels dus à ce reposicionnement hors-murs. La Municipalité a ouvert un compte d'attente et procédera prochainement à une communication à l'attention de votre Conseil.

- Accueil de nouvelles rencontres ou congrès internationaux liés à la musique : En février 2024, une délégation de la Municipalité a participé pour la première fois à une rencontre



avec les villes créatives de musique. Les réflexions et les premières démarches sont ainsi initiées. Une fois le concept finalisé, la Municipalité reviendra devant votre Conseil pour en demander un éventuel financement.

En parallèle à ces démarches, qui s'inscrivent dans le respect de nos engagements vis-à-vis de l'UNESCO, il est à noter que divers acteurs privés, à l'image du MONA, s'engagent et investissent dans la thématisation de leurs infrastructures et mobiliers.

En ce qui concerne les retours et contreparties attendus, tant pour les financeurs publics que privés, nous rappelons ici qu'il s'agit d'un positionnement stratégique et d'un marketing urbain. L'essentiel pour ces acteurs est de s'inscrire dans cette démarche et de profiter des retours liés à l'intégration dans un réseau mondial de villes créatives, de partager des expériences, des idées et des concepts pour favoriser un développement urbain durable.

1. Est-ce qu'un financement public des projets est prévu? Dans quel ordre de grandeur et sur quel calendrier?

Oui, un financement public de certains projets est prévu. Il s'agira principalement de projets d'investissements, qui vous seront présentés par voie de préavis. Les détails des projets ont été évoqué ci-dessus, mais il est encore trop tôt, aujourd'hui, pour articuler des chiffres. L'étude de faisabilité, concernant le projet réenchanter la ville, déjà mentionnée ci-dessus permettra d'affiner les investissements et le besoin de financement communal.

2. Dans quel budget un financement public sera-t-il inscrit?

Le financement public de certains projets sera inscrit dans un compte spécifique, qui sera précisément dans le cadre du préavis déposé au Conseil communal

3. Si le financement est inscrit aux budgets culturels, est-il prévu d'augmenter ce budget culturel pour absorber cette augmentation de production culturelle afin de ne pas préférer aux subventions accordées aux autres arts (danse, théâtre, littérature, arts plastiques, etc.)?

Comme évoqué ci-dessus, et à ce stade du projet, il s'agira essentiellement, pour la Commune, de participer au co-financement des projets d'investissement, par le biais de comptes spécifiques, ce qui n'impactera pas les subventions accordées actuellement.

A noter que sur l'ensemble des subventions culturelles accordées actuellement (comptes 150, budget 24, total 4'280'000.-):

- CHF 1'915'000.- sont dévolus à la musique, soit 45 % des subventions!
- CHF 2'365'000.- sont octroyés aux autres activités culturelles expositions, arts de la scène, théâtre, humour, danse etc., soit 55 %
- 4. *Si le financement est inscrit aux budgets culturels, quel arbitrage sera fait avec les investissements culturels ne rentrant pas dans le cadre de la création musicale RVCU?*

Comme mentionné précédemment, la Municipalité ne souhaite pas péjorer les acteurs culturels en arbitrant des subventions en leur défaveur. La Municipalité souhaite maintenir la diversité culturelle présente à Montreux, car c'est aussi l'une de ses richesses.

5. L'ensemble des structures culturelles montreuses (en particulier dans la musique) ont-elles été affiliées et prises en compte dans cette démarche et ce qui en découle, dans un souci de cohésion culturelle communale?

La quasi-totalité des acteurs culturels liés à la musique sont précisément à la base du projet Montreux Music Expérience, et par conséquent, de la demande d'adhésion au RVCU. Le processus a débuté par un vaste atelier participatif en janvier 2020; ils ont ensuite régulièrement été informés de l'avancée du processus et notamment, tout récemment, lors de la dernière séance de la Commission culturelle consultative du 6 mars 2024.

La Municipalité est de toute manière convaincue que l'union fait la force: l'adhésion au RVCU invite à une gouvernance fédératrice du projet Montreux Music Expérience. Les acteurs culturels concernés sont essentiels à la réussite du projet et seront donc régulièrement, non seulement informés, mais surtout impliqués.

Comme mentionné en préambule, le marketing urbain autour de la musique et l'adhésion au RVCU s'inscrivent dans une démarche visant à développer harmonieusement et durablement l'économie touristique, moteur essentiel de notre Commune.

Dans cette perspective, il est à noter qu'en parallèle aux investissements communaux consentis dans les infrastructures à caractère touristique, rénovation du 2m2c, réaménagement de la Grand Rue, thématisation du domaine public, d'importants financements privés seront également consentis dans ces 5 à 7 prochaines années, à hauteur de 400 millions de francs, dans le parc hôtelier et les cliniques, la revalorisation des infrastructures ferroviaires et

des sites touristiques, ainsi qu'au Casino Barrière.

C'est donc l'ensemble des acteurs de l'économie touristique qui s'aligne, en parallèle et en coordination, afin de mettre en œuvre la vision fédératrice communiquée à votre Conseil en 2022.

En résumé, la Municipalité constate, avec plaisir, que suite à l'adhésion au RVCU, l'effet fédérateur escompté est bien présent et constitue une source de motivation et d'inspiration. La gouvernance, ainsi que le financement public seront présentés au Conseil dans le second semestre 2024. Ce positionnement fort, autour de la musique, vise à mettre en valeur l'ADN de notre Commune, sans pour autant préférer la richesse culturelle existante.

La Municipalité espère avoir répondu ainsi à vos questions.

Mme Loup remercie la Municipalité pour ses réponses et précise, vu qu'il est prévu que quelque chose se fasse prochainement, qu'elle attendra la deuxième partie de l'année pour éventuellement déposer une résolution.

M. le Président salue la présence dans les rangs du public de Mme Vanessa Egli, ancienne secrétaire municipale, venue assister à cette séance extraordinaire.

11 SIMPLES QUESTIONS ET DIVERS

M. le Président

Ce point inclut les simples questions prévues à l'article 109 de notre RCC et les réponses de la municipalité y relatives ainsi que les prises de parole sans discussion.

La Municipalité a-t-elle des réponses à des simples questions à communiquer au Conseil communal? Ce n'est pas le cas, je vous remercie. Y a-t-il des demandes de prise de parole?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Notre prochaine séance du Conseil aura lieu le 15 mai 2024.

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez s'il vous plaît reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huisser les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles d'eau PET.

Il est 21 h 24, la séance est levée.

**Procès-verbaux des séances des 27 mars 2024 et 30 avril 2024.
Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenue au greffe municipal.**

GENDRE & EMONET

GROUPE COMPTOIR IMMOBILIER

Siège principal
Rue Industrielle 26
1820 Montreux
T +41 (0)21 977 30 30

www.gendre-emonet.ch

Succursale
Place St-François 1
1001 Lausanne
T +41 (0)21 845 30 30

GERANCE | COPROPRIÉTÉ | COURTAJE | A VOTRE SERVICE DEPUIS 1994

TAVERNE DU CHÂTEAU DE CHILLON VIANDES D'EXCEPTION



RESTAURANT
VIANDES & FROMAGES



(Noté: 5 étoiles Tripadvisor et Google)

FONDUE CHINOISE ET VIGNERONNE



Viandes à griller soi-même sur brique de sel de l'Himalaya (plus de 10 sortes de viandes)

TABLE DES CHEVALIERS
50 PERSONNES SUR LA MÊME TABLE
MARIAGES, REPAS D'ENTREPRISE
EVJ / EVG



ASSIETTE DU JOUR



Pâtes maison flanées dans la
meule de fromage en salle

FONDUES

RACLETTE

JAQUET SA

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION
MONTREUX - RENNAZ**

021/963 11 43
jaquet@jaquetconstruction.ch



Niko
Immobilier
Sàrl

ZA La Coche 11
1852 Roche
Tél. 021 965 62 30
Mobile 079 679 07 08

DEPOTS, LOCAUX COMMERCIAUX et BUREAUX
A LOUER OU VENDRE
sur Montreux, Veytaux, Roche et Bouveret VS

PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux



Nicola Iamartino
Tél. 021 963 13 14

Continental
The Future in Motion




Perréaz
Paysagiste
Entretien d'immeuble
www.prodirectories.net/perreazpaysagiste

Rte d'Arzillière 12
1822 Chernex
078 824 19 16

Electro'Dep Sàrl
Votre spécialiste électroménager

**RÉPARATION
TOUTES MARQUES**

Astrit Demaj
Gérant
079 446 07 07

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux
info@electrodep.ch
www.electrodep.ch

L.T. Peinture Luigi Troisio

PLÂTRERIE - PEINTURE - RENOVATION - FAÇADES

Ch de Baugy 3
1815 CLARENS

Mobile: 079 683 33 02

info@ltpeinture.ch
www.ltpeinture.ch


GENERALI
Official Partner

Alexandre GOUMAZ
Diplômé fédéral en assurances
Agence de Montreux
Avenue du Casino 50
1820 Montreux
Mobile: 079 212 70 54
Courriel: alexandre.goumaz@bluewin.ch

Metal Assistance SA

Portes de garage – Abri PC
Ventilation – Boîtes aux lettres

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve
Tél. +41 21 960 42 30
E-mail: info@metalassistance.com

www.metalassistance.com



Votre imprimeur éco-responsable sur la Riviera et dans Chablais

à Renens, Aigle et sur pcl.ch

Joignez-vous à notre démarche durable!



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 35 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



Bravata SA

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- RÉNOVATIONS

Ch. de Praz Roussy 2
1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 021 922 24 58 – Fax 021 922 24 59

Carrosserie du Crêt SA

Peinture au four / Marbre universel Celette



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch



HALIL HEBIBI
Administrateur



Nettoyage de votre véhicule AU RATON LAVEUR

Nouveau à Chailly-Montreux
Lavage de votre voiture.
Intérieur et extérieur

Sur rendez-vous au
021 964 31 91



AG ANDRE GLAPPEY SA

ESTELEC SA RIVIERA

Entreprises générales d'électricité, actives dans le Chablais Vaudois depuis plus de 40 ans

Installations électriques - Téléphonie - Câblage informatique



Zone Industrielle C114 – 1844 Villeneuve
021/968.20.68 – info@glappeysa.ch

Rte des Châtaigniers 3
1816 Chailly-Montreux

*Véhicules spéciaux et très sales tarif sur devis

LE CLUB DES SPONSORS, QU'EST-CE QUE C'EST?

Ce projet a pour but de **soutenir financièrement** ma carrière sportive, soit:

- Payer ma cotisation
- Payer mes camps d'entraînements
- Payer mes frais divers (massages, nutritionniste)
- Payer mon équipement
- Payer les transports de la maison à l'entraînement



AIDEZ-MOI À DEVENIR UN GRAND CHAMPION

Je suis né footballeur et sans un ballon au pied, je ne marchais pas...

Dès l'âge de 5 ans au FC Estavayer-le-Lac
Depuis 2021 au team AFF/FFV (FE12, FE13, FE14)
Saison 2023/24 : pré sélection Suisse
Saison 2024/25 : Statut SAF, élite M15

**DON PAR TWINT
079 484 78 67**

merci de compléter vos coordonnées
si vous souhaitez être remercié

STAN CAILLET

le club des sponsors



UN GRAND MERCI !

Vous me permettez, grâce à votre geste, de continuer à exercer mon sport au plus haut niveau.

Salutations sportives, Stan Caillet, Estavayer-le-Lac

SUMMER PACK

1 ENTRÉE CASINO + CARTE CLUB

+ 1 ENTRÉE PISCINE

+ 1 LUCKY COCKTAIL

OU BOISSON SANS ALCOOL

+ CHF 10.- EN TICKET DE JEU

+ 1 PLAT AU SAXOBEACH

CHF
29.-
CHF / 70.-



CASINO BARRIÈRE MONTREUX

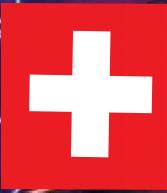
www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MÂJEURES ET NON INTERDITES

PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.

JOUER COMPROTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE.

APPElez LA LIGNE SOS-JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME).



Fête Nationale Quai de Montreux

**31 juillet
au 4 août**
Marché artisanal
de 10h à 22h

01.08.24

- 10h Ouverture des stands
Animations musicales**
- 22h Partie officielle**
- 22h30 Feux d'artifice**

PUBLICITÉ



MoinelImmobilier Sàrl



Benjamin Moine, Président du FC Rapid Montreux - benjmoine@hotmail.com



ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



Nos Ateliers

Wider SA Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens
Tél. +41 21 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

Wider SA Genève
Route des Moulières 10 bis
1242 Satigny
Tél. +41 22 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

Wider SA
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

Notre Showroom

Espace Wider
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

MATTIOLI

LOVE FOR WOMEN, PASSION FOR JEWELRY, ITALIAN ROOTS

AV. CLAUDE-NOBS 2, 1820, MONTREUX VD

WWW.JEWELLERYPALACE.CH

INFO@JEWELLERYPALACE.CH

